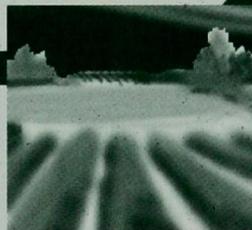
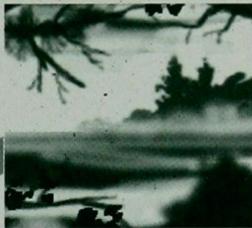
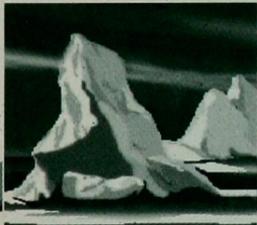
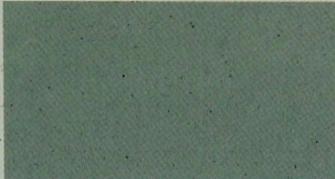


**Environnement Canada
Plan d'affaires
1994 à 1999**

VOIR JL
103
.E7
E59314



98748
94-99

JL
103
.E7
E59314
1994-99



Environnement Canada / Environment Canada

Canada

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 513 074

[REDACTED]

[REDACTED]

Environnement Canada
Plan d'affaires
1994 à 1999

ISSN 1198-6824

N° de catalogue En1-1/5-1999F

ISBN 0-662-99057-9



EcoLogo paper
Papier Éco-Logo



A Message from the Deputy Ministers

From our respective vantage points (in the Treasury Board Secretariat and as Associate Deputy Minister), over the past several months we have been pleased to observe and encourage efforts by the Department to improve its accountability to Canadians through management by results and a clear focus on serving Canadians.

Over the past year, Environment Canada has undergone some very fundamental changes. We are confident that those changes – ranging from the integration of regional operations to the adoption of a single planning and accountability system – have significantly improved our capability to deal with the challenges of the future.

This *Environment Canada Business Plan* describes steps taken to-date and specific plans for the next five years. The plan is a document for change. It concentrates on those areas where we are making special efforts. The plan is not perfect, nor is it a static document. The next business planning cycle will naturally see improvements in both the process and the product. Collectively, we have made a very good start and everyone involved should be congratulated for a very important accomplishment.

For the first time, all our major results are aligned to a common sense of direction. This centralized focus combined with decentralized initiative should enable each and every employee to innovate and contribute to results which benefit Canadians.

Environment Canada will no doubt face many difficult challenges in the months and years ahead. We look forward to refining the business planning process and this plan over the coming year. We are confident that the Department has the skills and dedication to meet those challenges. We will continue to build on Environment Canada's recognized successes and move forward to implement sustainable development in Canada.

Mel Cappe,
Deputy Minister
May 1994

Danielle Wetherup,
Associate Deputy Minister
May 1994

Le message des sous-ministres

Priviliés par les postes respectifs que nous occupons (tant au Secrétariat du Conseil du Trésor qu'à titre de sous-ministre déléguée), nous nous réjouissons d'avoir pu, ces derniers mois, voir et encourager les efforts qu'a faits le Ministère pour mieux pouvoir rendre compte de ses faits et gestes aux Canadiens et aux Canadiennes. Il y a réussi grâce à sa gestion par résultats et au fait qu'il s'est mis tout entier à leur service.

Depuis un an, Environnement Canada procède à des transformations en profondeur. Nous sommes bien confiants que toutes ces mutations – qui vont de l'intégration des opérations régionales à l'adoption d'un seul et unique système de planification et de responsabilisation – nous permettront bien davantage de relever les défis de l'avenir.

Le *plan d'entreprise d'Environnement Canada* présente les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant et les projets particuliers que nous avons conçus pour les cinq prochaines années. Ce plan est un document évolutif. Il traite des domaines où nous concentrons nos efforts. Ce plan n'est pas parfait, mais ce n'est pas un document figé. Au cours du prochain cycle de planification de l'entreprise, nous améliorerons naturellement non seulement le produit mais aussi la façon de procéder. Tous ensemble, nous avons pris un excellent départ et tous méritent de chaleureuses félicitations pour l'immense besogne qu'ils ont accomplie.

Pour la première fois, toutes nos démarches fructueuses tendent vers un même but. Grâce à la centralisation de nos objectifs et à la décentralisation de nos initiatives, tous nos employés devraient pouvoir innover et ainsi nous permettre, tous ensemble, d'obtenir des résultats dont bénéficieront tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Les prochains mois et les prochaines années réservent certes des défis de taille à Environnement Canada. Nous serons heureux de mettre au point le processus de planification d'affaires et ce plan au cours de la prochaine année. Le Ministère pourra, nous en sommes sûrs, compter sur la compétence et l'attachement de ses employés pour relever ces défis. Il nous reste à prolonger dans l'avenir les heureuses initiatives qu'Environnement Canada a su entreprendre et poursuivre notre cheminement pour que le Canada concrétise le développement durable.

Mel Cappe,
sous-ministre
mai 1994

Danielle Wetherup,
sous-ministre déléguée
mai 1994

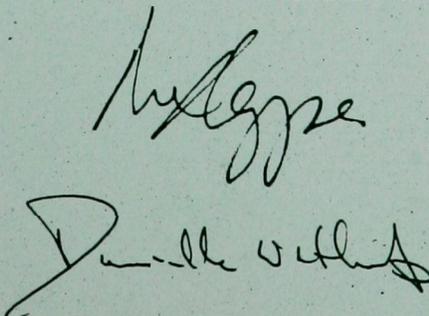
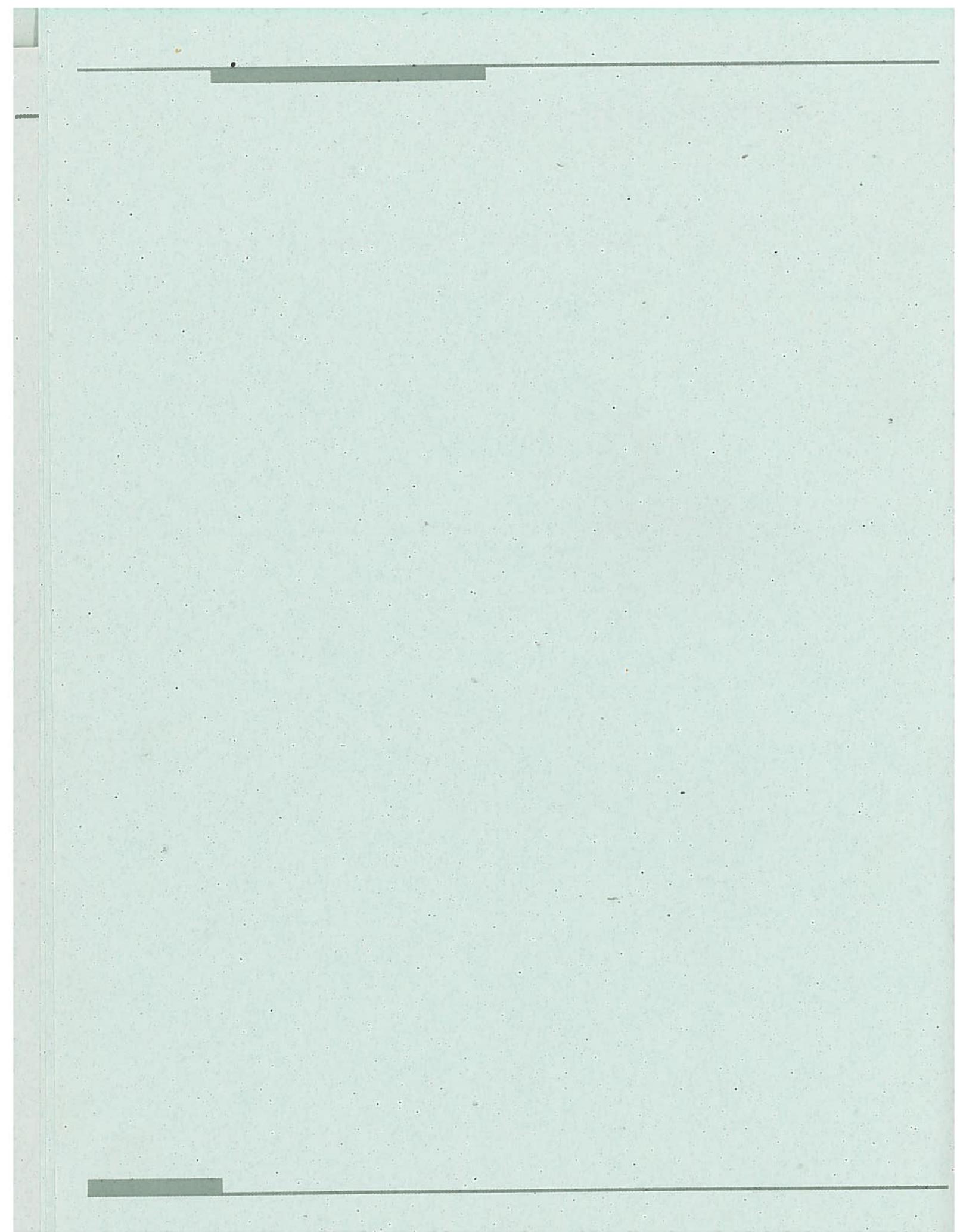




Table des matières

1	Présentation d' Environnement Canada	1
2	Au fil de l'évolution	2
3	Ce que nous voulons devenir	4
4	Les premières mesures que nous avons prises	5
5	Les orientations ministérielles	9
6	Les prochaines étapes	30



Présentation d'Environnement Canada

L'objectif suprême d'Environnement Canada est de donner au pays la possibilité d'atteindre au développement durable de façon à assurer un environnement sûr et sain et une économie forte et prospère. Nous comptons, pour parvenir à cette fin, sur la collaboration des autres pays, des organismes internationaux, des autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations territoriales, des peuples autochtones, du secteur privé et, de façon plus générale, des Canadiens et des Canadiennes. En fait, chaque Canadien et chaque Canadienne doit contribuer au développement durable. Conformément à notre *cadre de planification opérationnelle* (octobre 1993), nous aidons les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour préserver un certain équilibre entre la production des richesses, la qualité de l'environnement et la qualité de la vie. Voici donc les mesures que nous envisageons pour y parvenir :

Entreprendre et préconiser des programmes qui viseront à mieux faire comprendre l'environnement;

Encourager le secteur public et le secteur privé à prendre des décisions respectueuses de l'environnement;

Avertir les Canadiens, tout en leur donnant le temps de réagir, des importantes perturbations atmosphériques et des autres phénomènes écologiques qui peuvent constituer des menaces;

Faire bien comprendre aux Canadiens que l'activité humaine peut nuire à l'environnement;

Faire participer les Canadiens, à titre de partenaires, à des mesures qui soient concrètement bénéfiques et qui visent à conserver, à protéger et à restaurer l'environnement canadien au profit des générations actuelles et futures.

Quant au Ministère en tant que tel, il se compose de 5700 membres qualifiés et dévoués. Ce sont des scientifiques, des ingénieurs, des économistes, des professionnels et des employés de soutien, répartis entre 120 lieux d'activité ici et là au Canada. Le budget du Ministère s'élève à 737 millions de dollars pour l'exercice 1994-1995.

Au fil de notre évolution

Depuis une décennie, les problèmes environnementaux se manifestent bien différemment partout dans le monde et les Canadiens perçoivent aujourd'hui tout autrement les phénomènes liés à l'environnement. Tous se soucient maintenant des problèmes écologiques, qu'il s'agisse de l'appauvrissement de la couche d'ozone, des changements climatiques, des substances toxiques, de la perte de la biodiversité ou de la gestion des déchets. La Commission Brundtland et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont clairement démontré qu'il fallait concevoir comme un tout les questions sociales, économiques et écologiques.

En effet, nous comprenons de plus en plus l'importance d'une bonne gestion de l'environnement et non seulement pour protéger l'environnement comme tel, mais aussi pour assurer le renouvellement de l'économie et pour préserver la compétitivité du Canada. Le fondement scientifique des problèmes écologiques est complexe et il change sans cesse. Bien qu'on ait fait d'abondants progrès pour comprendre les aspects scientifiques des phénomènes environnementaux, bien des questions demeurent encore sans réponse. Quoi qu'il en soit, les Canadiens ont bon espoir de voir éclore au Canada une économie fondée sur la durabilité de l'environnement.

La tendance à une gestion plus intégrée des enjeux correspond également, en général, à une évolution sociale qui imprègne toutes les branches du gouvernement. Les Canadiens sont aujourd'hui mieux renseignés, plus instruits et de plus en plus documentés. Ils veulent donc voir leurs gouvernements cerner les problèmes de façon globale et, pour les régler, mettre directement à contribution les diverses collectivités.

Le nouveau programme du gouvernement développe ce thème en s'appuyant sur la notion d'une société aux obligations réciproques. L'avènement de cette société repose sur toute une gamme de questions d'intérêt public : le renouveau économique, le développement durable, la gestion des dépenses, la coordination des relations fédérales-provinciales, l'amélioration de la gestion de la fonction publique.

Le plan d'action du gouvernement pour un développement durable

Au cours de la campagne électorale de 1993, le gouvernement a précisé sa vision d'un développement durable, dans son ouvrage intitulé *Pour la création d'emplois - Pour la relance économique*, et il y a énoncé ses priorités à cet égard. En voici les principaux points, que le gouvernement a réitérés dans son *discours du Trône* :

- Le développement durable est l'un des éléments essentiels d'une gestion cohérente, axée, dans son intégralité, sur l'intérêt du public;
- Pour réaliser le développement durable, il faut adopter des plans économiques et des plans environnementaux qui convergent;
- La protection de l'environnement doit être préventive;
- La protection de l'environnement constitue tout à la fois une responsabilité à assumer et une perspective à exploiter.

Les mesures que le gouvernement a proposées recouvrent un certain nombre de domaines liés à plusieurs grands thèmes : le respect de nos engagements; l'écologisation des industries; l'écoute de l'opinion;

l'établissement de partenariats internationaux: Dans l'immédiat, le gouvernement fédéral s'est donné comme priorités de favoriser les industries et les technologies de l'environnement, de réviser son régime fiscal et son mode de subventions, de proclamer la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de veiller à ce que ses propres opérations soient examinées rigoureusement selon la perspective de l'environnement, d'étudier, dans cette dernière optique, la possibilité de nommer un commissaire à l'environnement, de confier à un comité parlementaire le soin de réviser la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, d'établir, sous le titre d'« Action 21 », un programme national ayant pour but de sensibiliser davantage la population canadienne aux questions environnementales.

Nous sommes à élaborer une nouvelle génération de stratégies en matière de développement durable; ces stratégies s'inspireront des bases solides qu'a jetées le livre rouge et nous feront mieux comprendre toutes les perspectives que représente le développement durable, mais aussi toutes les responsabilités qu'il implique.

Dans cette « société aux obligations réciproques », chaque citoyen et chaque citoyenne se soucie du bien-être d'autrui. Cette société se fixe des objectifs nationaux, puis elle s'interroge sur les moyens à prendre pour les réaliser en comptant sur l'apport de tous, gouvernements, entreprises, simples citoyens. Le gouvernement propose une réaffectation des ressources nationales du Canada, tant privées que publiques, pour qu'elles soient utilisées à meilleur escient. Cela nous permettrait de tirer profit des perspectives stratégiques qui, sur le double plan économique et social, ne peuvent être exploitées que si tous les Canadiens oeuvrent à l'unisson.

Plusieurs faits ont contribué dernièrement à mieux nous faire comprendre qu'il nous faut améliorer nos méthodes de planification et la façon d'établir nos priorités : il a fallu restreindre davantage les ressources et entreprendre des examens dans l'ensemble du gouvernement; certains programmes ont dû faire l'objet de mesures de temporisation; le gouvernement a dû modifier ses orientations; les comités parlementaires ont vu leur rôle s'accroître. Au cours des prochains mois, le gouvernement prendra plusieurs décisions fort

importantes relativement à son plan d'action pour un développement durable et à ses initiatives prioritaires, comme l'harmonisation. Dans ce nouveau contexte qui ne cesse d'évoluer, il faut définir les principaux rôles à attribuer, préciser les principales responsabilités à répartir, déterminer les principaux résultats à obtenir, tout en s'appuyant sur diverses hypothèses de départ quant à la répartition des ressources.

Pour relever ces défis, Environnement Canada a décidé de prendre des mesures catégoriques depuis un an : meilleure définition des priorités, prise de décisions dans l'optique d'une gestion intégrée, intégration régionale, restructuration de l'administration centrale, établissement d'un cadre monoprogramme de planification opérationnelle, régime d'imputabilité fondé sur un plan d'affaires et axé sur les résultats, avec centralisation de nos objectifs et décentralisation des initiatives particulières. Par ces transformations, nous visons à tendre clairement nos énergies et nos ressources vers des résultats stratégiques conformes à notre vision du développement durable, ce qui concorde avec les grandes priorités du gouvernement.

Ce que nous voulons devenir

Principales caractéristiques

- habilitant
- catalyseur
- harmonisé
- relié positivement au programme économique du gouvernement
- transparent
- responsable

Il va de soi, à la lecture de la section précédente, qu'Environnement Canada doit poursuivre son évolution pendant les cinq prochaines années; son organisation devra alors être quelque peu différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons appris, dans le cours de notre évolution dynamique, à composer avec la limitation des ressources pour nous amener à innover avec le rôle changeant du gouvernement et avec celui d'Environnement Canada vis-à-vis, en particulier, des autres niveaux de gouvernement et de la société en général. Notre organisation évolue et devient « habilitante » tout en agissant comme catalyseur. Nous allons conserver les liens importants que nous avons noués avec la communauté internationale pour réagir de façon globale aux problèmes écologiques – que ce soit au niveau local ou à l'échelle planétaire, que ce soit en termes d'heures ou de siècles. Notre but est de situer le Ministère dans une bonne position stratégique pour qu'il puisse contribuer au développement durable; il devra alors posséder certaines caractéristiques essentielles, mais il ne les acquerra que par un effort consciencieux et incessant.

Principales caractéristiques

Conscient du fait que, dans « une société aux obligations réciproques », le rôle du gouvernement est en constante évolution et qu'il faut mettre tous les Canadiens à contribution pour réaliser un développement durable, ce qui est bien notre but, Environnement Canada doit s'employer :

- à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes les données et les instruments nécessaires pour mieux comprendre la situation et prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit de l'environnement, de leur santé, de leur sécurité et du développement durable – voilà ce que nous entendons par un ministère **habilitant**;
- à faire régner un climat favorable pour que les décideurs du secteur public et du secteur privé puissent prendre en considération les facteurs environnementaux, économiques et sociaux et pour que les Canadiens aient l'occasion de participer aux décisions du gouvernement et de prendre les dispositions voulues pour assurer un avenir durable – voilà ce que nous entendons par un ministère **catalyseur**;
- à définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque niveau de gouvernement, et à l'intérieur du gouvernement, de façon à favoriser la collaboration et à supprimer les doubles emplois et les chevauchements – voilà ce que nous entendons par un ministère **harmonisé**;

- à contribuer à la prospérité du Canada en mettant à profit le fait que nous comprenons les fondements scientifiques des sciences de l'environnement et en intégrant les considérations d'ordre écologique aux décisions économiques, puis à recourir aux forces du marché et aux instruments économiques pour réaliser les objectifs du développement durable – c'est ce que nous pouvons réaliser en établissant des liens positifs avec **le programme économique du gouvernement**.

Conscient qu'il lui faut non seulement conserver mais gagner encore davantage la confiance du public vis-à-vis du gouvernement, Environnement Canada doit :

- énoncer clairement ses priorités, à l'intention de tous nos intervenants, et en préciser les raisons – voilà ce que nous entendons par un ministère **transparent**;
- s'engager à faire les efforts nécessaires pour obtenir les résultats prévus, faire part des progrès réalisés en ce sens et rendre compte de la façon judicieuse et novatrice dont on utilise les deniers des contribuables – voilà ce que nous entendons par un ministère **responsable**.

Les premières mesures que nous avons prises

L'évolution d'Environnement Canada pour devenir un ministère ayant les caractéristiques énoncées dans la section précédente représente plutôt une transition permanente qu'un nouveau départ. Bien des mesures ont déjà été prises à cet égard, chacune constituant un important pas en avant.

Nos premières mesures

- Nos visions et nos valeurs
- Révision du cadre de la planification opérationnelle
- Restructuration de l'organisation
- Inauguration d'un mode de planification et d'imputabilité axé sur les résultats et sur le modèle d'une entreprise

La vision d'ensemble

En 1992, le Ministère a adopté une vision d'ensemble. La préparation de ce document a constitué une étape importante de notre transition, qui a été une oeuvre de collaboration entre tous les services et tous les échelons du Ministère. Les gens se sont alors interrogés sur l'étendue de nos possibilités et le Ministère a commencé à se regrouper autour d'une vision commune. Ainsi avons-nous pu bien préciser les valeurs que nous partageons et qui peuvent servir à jauger les moyens que nous prenons pour évoluer.

Notre vision

À Environnement Canada, nous avons la vision d'un Canada :

- où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement; et
- où l'environnement est devenu, de ce fait, durable au profit des générations actuelles et futures.

Nos valeurs

À Environnement Canada :

- nous jugeons précieux notre environnement et notre patrimoine qui sont, à nos yeux, d'une extrême importance pour l'identité et le bien-être des générations actuelles et futures;
- nous savons reconnaître que les sciences naturelles et les sciences sociales contribuent à rendre les décisions davantage respectueuses de l'environnement;
- nous savons reconnaître aussi que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes partagent la responsabilité de notre environnement;
- nous savons apprécier à sa juste valeur la contribution de nos dirigeants à la réalisation d'un développement durable;
- nous savons apprécier le dévouement et l'esprit d'équipe de nos employés, ainsi que leur intégrité, leur confiance et leur respect mutuel dans nos relations de travail; et
- nous voulons offrir au public un service de qualité.

Le cadre de la planification opérationnelle

Il s'agit ici de la façon dont le Ministère administre ses programmes et fait part de ses progrès au Parlement. Ce cadre a été révisé en octobre 1993. Ce fut le deuxième jalon important de notre évolution. En consolidant cette planification opérationnelle en un seul programme, le Ministère a acquis plus de souplesse pour déplacer ses ressources sur l'échiquier interne de façon à tenir compte des nouveaux domaines d'activité devenus prioritaires. Ce qui est tout aussi important, c'est que cette opération est la première véritable tentative d'Environnement Canada d'inscrire ses activités dans la nouvelle vision d'un ministère habilitant, résolu à réaliser un développement durable.

Pour que cette vision devienne réalité, il faut d'abord répondre à certains besoins fondamentaux des Canadiens. Il faut, par exemple, combler leur besoin d'information; il faut aussi leur donner l'occasion de participer aux décisions et de prendre part à l'action; il faut leur démontrer que les décisions et les mesures qui ont été prises contribuent à l'avènement d'un développement durable. Le cadre de la planification opérationnelle est conçu de façon à ce que les activités du Ministère soient reliées à ces besoins sans s'écarter du plan et du mandat du Ministère.

La structure de l'organisation

En septembre 1993, le Ministère a connu une profonde réorganisation interne; elle a consisté en une intégration régionale et en un réaménagement des responsabilités de l'administration centrale. Ce fut le troisième jalon de l'évolution. Le Ministère s'est trouvé alors en meilleure position pour répondre plus efficacement aux attentes des Canadiens et pour aborder les questions relatives au développement durable d'une manière mieux coordonnée et dans une optique systémique.

L'intégration régionale nous permet, dans chaque région du pays, de considérer les choses dans une perspective globale pour établir les priorités, utiliser les ressources financières et humaines et exécuter les programmes et les services du Ministère selon un ordre logique en tenant compte du moindre détail. Nous avons également ouvert un guichet unique pour pouvoir communiquer avec les intervenants régionaux, les consulter et collaborer avec eux; par ailleurs, ces intervenants des régions n'ont à faire affaire qu'avec un seul interlocuteur.

Pour gagner en efficacité et pour veiller à ce que la haute direction du Ministère soit véritablement capable de montrer la bonne voie à suivre, les services de l'administration centrale ont été, eux aussi, réaménagés. Le nouveau Service de protection de l'environnement s'est vu confier toute une variété de programmes de prévention de la pollution dans tous les milieux – l'air, le sol, l'eau. À cette fin, on a eu recours à des mesures

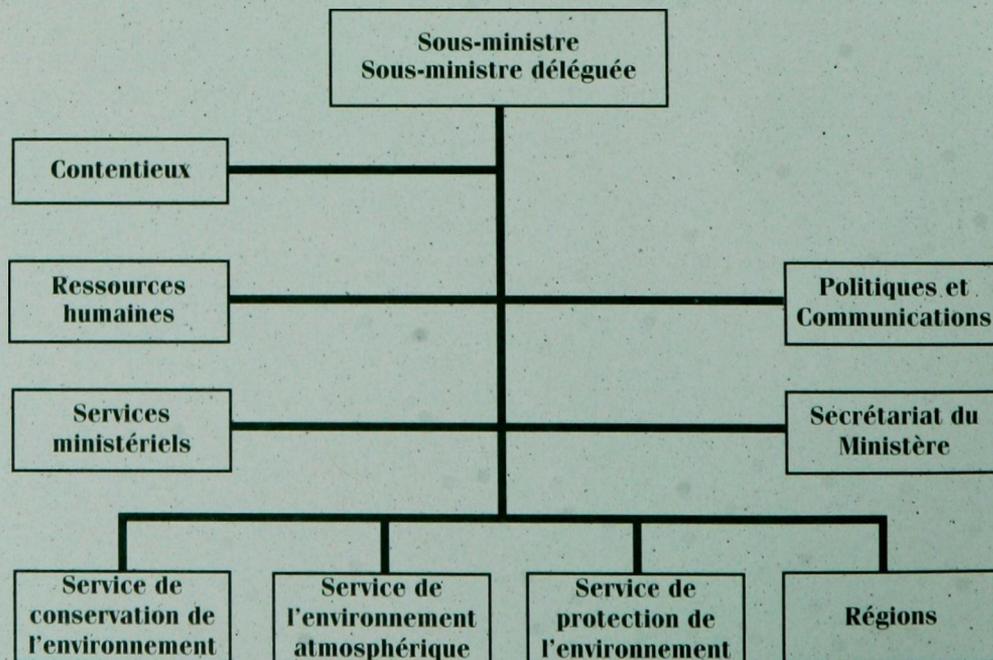
spontanées et à des mesures coercitives. Le nouveau Service de conservation de l'environnement regroupe toutes les démarches qu'entreprend le Ministère pour mieux comprendre la santé et la dynamique des écosystèmes. Quant au Service de l'environnement atmosphérique, le service météorologique du Canada, il conserve, dans ses responsabilités, les sciences de l'atmosphère; il

fournit aux Canadiens des services météorologiques et hydrologiques; il regroupe les activités du Ministère relatives à la surveillance. Ainsi peut-il faire davantage preuve d'innovation et donner meilleur accès à l'information.

Régions



Le conseil de gestion du Ministère



Le mode de planification et d'imputabilité

L'adoption, au Ministère, d'une méthode de planification et de gestion qui soit axée sur les résultats et qui soit constituée sur le modèle de l'entreprise constitue le quatrième jalon de l'évolution d'Environnement Canada. Cette façon de procéder présuppose qu'il est nécessaire :

- de pouvoir compter sur une direction centrale aux responsabilités bien ordonnées et clairement délimitées, tout en décentralisant les initiatives de façon à pouvoir les adapter aux besoins et aux conditions des régions;
- de mettre davantage l'accent, en matière d'administration, sur les résultats que sur les tâches;
- de définir en termes explicites les résultats à obtenir et de veiller à ce que les gestionnaires aient à rendre compte des moyens qu'ils auront pris pour les atteindre.

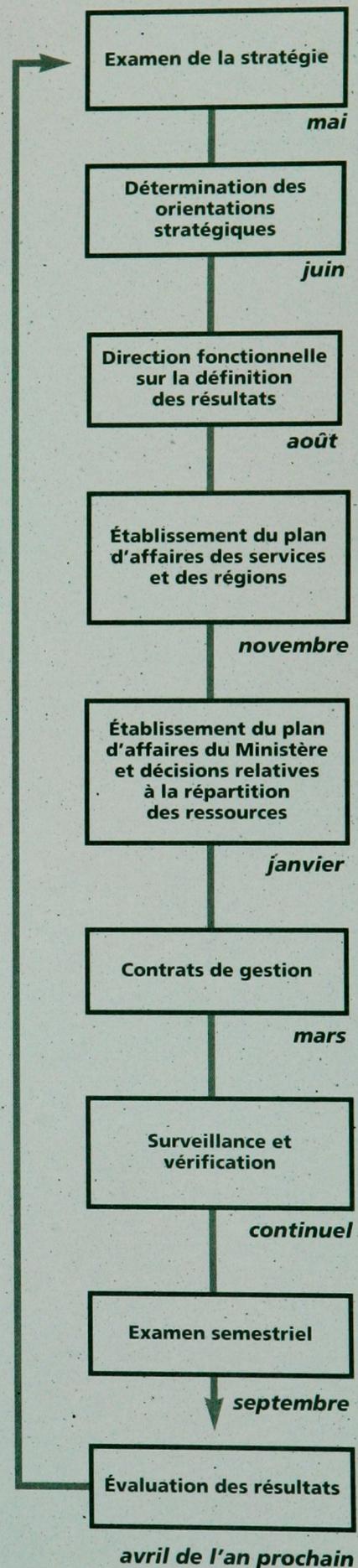
Bien que nous en soyons encore à parfaire les divers éléments de notre plan d'affaires, il est déjà à prévoir que nous en retirerons d'importants avantages en ce sens que nous saurons mieux déterminer les orientations à adopter, que nous aurons accru nos possibilités à l'intérieur et que nous pourrons mieux établir des partenariats et des appuis à l'extérieur.

Brûler les étapes

Dans le cours normal des choses, le cycle de planification commencerait par la publication, au mois de mai, d'un document-synthèse qui ferait le point sur la stratégie à adopter. Cependant, comme c'est à l'automne 1993 que nous avons décidé de moduler notre planification sur celle d'une entreprise, il a fallu adopter, à ce moment-là, un itinéraire abrégé, brûler les étapes en quelque sorte, pour mettre au point le plan de cette année.

Nous avons donc entamé le processus, en octobre/novembre 1993, par l'examen des orientations stratégiques en nous inspirant du plan d'action du nouveau gouvernement. Après avoir mis cette analyse en regard de la vision d'avenir d'Environnement Canada en tant que ministère, la haute direction a alors défini les six orientations ministérielles que le Ministère doit intensifier au cours des cinq prochaines années.

Les sous-ministres adjoints ont ensuite déterminé, par voie de consensus et pour chacune des orientations ministérielles, les objectifs à long terme, la mesure du succès de l'opération et les résultats que le Ministère prévoit obtenir dans cinq ans. Cela fait, les services et les régions ont entrepris de dresser chacun leur propre plan d'affaires en fonction des progrès à réaliser par rapport aux orientations ministérielles; puis ils y incorporèrent les priorités propres à leur service ou à leur région. Les données de tous ces plans sectoriels ont, par la suite, été intégrés, sous forme de synthèse, dans le plan ministériel d'affaires d'Environnement Canada.



Les objectifs de la méthode de planification d'affaires

Déterminer les orientations

- Discerner les options stratégiques relatives aux politiques, aux programmes et aux ressources;
- Établir les paramètres fiscaux des décisions et des choix;
- Obtenir un consensus sur les priorités et sur les orientations critiques que le Ministère doit suivre en progressant;
- S'engager à obtenir, dans certains délais, des résultats précis et mesurables.

Accroître les possibilités internes

- Favoriser l'adoption, à l'appui des décisions, de meilleurs systèmes de gestion et de meilleurs procédés;
- Inciter les employés à faire preuve de souplesse et d'innovation lorsqu'ils cherchent à obtenir des résultats;

- Bien délimiter les domaines d'imputabilité et identifier un moyen de vérifier le rendement et d'en faire rapport;
- Établir une méthode qui nous permettra de vérifier constamment les hypothèses qui servent de points de départ à notre planification, de les rectifier au besoin et de tirer les leçons de l'expérience du passé.

Établir des partenariats et s'assurer des appuis

- Établir avec d'autres des communications bilatérales pour tenir compte de leurs opinions sur les voies qu'emprunte le Ministère et pour leur expliquer nos orientations dans l'espoir de rallier leur collaboration et leur appui.

Les orientations ministérielles

Les orientations ministérielles correspondent aux domaines où le Ministère doit progresser considérablement s'il veut demeurer sur le chemin de la réussite. Elles ont été choisies pour que le Ministère puisse, d'une part, faire avancer les grands dossiers environnementaux de l'heure et, d'autre part, se revêtir peu à peu des caractéristiques qui en feront le Ministère que nous voulons le voir devenir.

La première orientation part du principe qu'Environnement Canada doit contribuer à faire des progrès mesurables relativement aux grands dossiers qui touchent à l'environnement et qui préoccupent les Canadiens. Les cinq autres orientations visent à réaliser les objectifs qui donneront au Ministère la forme que nous voulons lui voir acquérir – c'est-à-dire un ministère qui permette au pays de mieux pouvoir réaliser un développement durable. À noter, toutefois, que la première peut très bien aller de pair avec les cinq autres, qu'elles ne s'excluent pas mutuellement. Nous progresserons par rapport aux grandes questions environnementales dans la mesure où nous progresserons par rapport aux autres orientations ministérielles. En fait, en faisant avancer les grands dossiers de l'environnement, nous contribuerons à démontrer l'efficacité de notre nouvelle façon de fonctionner et nous conserverons nos appuis pour les transformations qui s'opèrent au Ministère. Nous savons aussi que ces orientations évolueront avec le temps au fur et à mesure que nous avancerons dans cette voie et au fur et à mesure que les circonstances et les priorités changeront.

Les orientations ministérielles d'Environnement Canada

Première orientation

Faire avancer de façon bien concrète les grands dossiers environnementaux : l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, les substances toxiques, les changements climatiques, et la conservation de la biodiversité.

Deuxième orientation

Rajuster la législation, la réglementation et les politiques du Canada en fonction du développement durable.

Troisième orientation

Dresser des plans d'action communs avec nos principaux partenaires en matière de développement durable.

Quatrième orientation

Adapter la recherche scientifique du Ministère aux impératifs décisionnels du développement durable.

Cinquième orientation

Continuer à améliorer la qualité des services aux clients tout en faisant preuve d'innovation.

Sixième orientation

Conférer au Ministère plus de souplesse dans ses opérations et une plus grande faculté d'adaptation.

Dans les pages qui suivent, chacune des orientations ministérielles est présentée en fonction des objectifs à long terme, de la mesure du succès de l'opération, des résultats à atteindre dans cinq ans et des indicateurs de rendement.

Les objectifs à long terme

Les objectifs à long terme représentent ce que, par voie de consensus, les cadres supérieurs voudraient que le Ministère réalise ou fasse réaliser par rapport aux orientations ministérielles. Il est entendu que, dans la plupart des cas, Environnement Canada ne pourrait, seul, réaliser les objectifs à long terme. Pour avancer, nous devons accepter de partager cette responsabilité et de collaborer avec d'autres, tout en assumant un rôle de chef de file, sans quoi nous ne pourrions réaliser ces objectifs.

La mesure du succès de l'opération

Toute bonne gestion nécessite certaines mesures à différents niveaux de l'organisation. Pour réaliser les objectifs à long terme, il faut en partager la responsabilité, et les méthodes qui sont indiquées ici pour mesurer le succès de l'opération tiennent compte de ce principe. En fait, cette mesure a pour but de faire part des progrès que le Ministère aura réalisés en fonction des objectifs à long terme. On se servira d'une mesure directe si possible; dans le cas contraire, on aura recours à des indicateurs représentatifs ou, si ce n'est pas possible, à diverses autres mesures.

Il s'agit, en quelque sorte, de dire au public jusqu'à quel point nous avons réussi. Cette description sert une double fin : premièrement, elle corrobore l'engagement que le Ministère a pris de rendre compte au public de ses faits et gestes. Deuxièmement, cette mesure nous rappelle qu'à ce niveau, si élevé, elle devrait démontrer les avantages que les Canadiens en retirent, contrairement au système de mesures à des niveaux moins élevés, qui sont plus directement liées aux programmes et aux activités du Ministère.

Les résultats dans cinq ans

On a souvent tendance à porter surtout les activités à l'attention de la direction. Bien qu'on puisse s'assurer ainsi que l'organisation « fait bien les choses », on ne peut vérifier, par contre, si « elle fait les bonnes choses ». Le système de planification d'Environnement Canada met l'accent sur les résultats – sur ce qu'ont produit les activités.

Pour déterminer les résultats à obtenir d'ici cinq ans, on a procédé par voie de consensus, ce qui a nécessité la participation de tous les services et de toutes les régions. Ces résultats représentent, en fait, ce que le Ministère veut devenir d'ici cinq ans (par rapport aux questions environnementales et à ses propres opérations). On s'attendra donc à ce que les cadres supérieurs administrent le ministère de façon qu'en toute probabilité, on puisse réussir à obtenir ces résultats.

Les indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement, qui comportent tout à la fois un engagement et une échéance, constituent un moyen de démontrer les progrès réalisés au niveau de l'activité, par rapport aux résultats prévus pour les cinq années. Dans ce plan d'affaires du Ministère, on a retenu quelques indicateurs de rendement parmi les plus importants relevés dans les plans d'affaires des divers services et des diverses régions.

1 Pour réaliser des progrès mesurables au sujet des principales questions environnementales

Le Ministère devra pouvoir faire part des progrès mesurables qu'il aura réalisés relativement à certaines questions environnementales importantes que le gouvernement fédéral doit pouvoir aborder. Pour pouvoir progresser de façon constante, il faut étudier ces questions dans le contexte des

écosystèmes, ce qui veut dire que l'importance des questions peut varier d'un écosystème à une autre. Pour la période actuelle de planification, le conseil de gestion d'Environnement Canada a retenu les quatre grands dossiers suivants qu'il compte faire avancer de façon marquée.

a L'appauvrissement de la couche d'ozone

Accélérer, à l'échelle nationale, l'élimination graduelle des CFC et des autres substances appauvrissant la couche d'ozone et faciliter aux pays en développement l'accès, à un prix abordable, à des techniques de remplacement qui puissent leur permettre, comme ils le doivent, de respecter les objectifs fixés pour l'élimination graduelle des CFC.

b Les substances toxiques

Accélérer l'évaluation des substances d'intérêt prioritaire et trouver les meilleures combinaisons d'instruments pour réduire ou éliminer graduellement les substances toxiques, tout en conservant assez de souplesse pour encourager le recours à des solutions novatrices et économiques.

c Les changements climatiques

Élaborer – tout en veillant à les faire appuyer – des politiques et des plans nationaux pour atteindre les buts fixés par la convention internationale pour réduire les gaz à effet de serre; mener, de concert avec d'autres pays, des recherches sur la nature des changements climatiques et sur les répercussions qu'ils peuvent avoir.

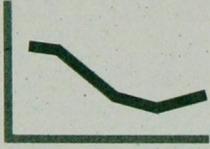
d La biodiversité

Respecter les engagements que le Canada a contractés aux termes de la Convention sur la diversité biologique en dirigeant l'élaboration d'une stratégie de la biodiversité pour le Canada et en visant, en collaboration avec nos partenaires, à atteindre les buts qu'on s'est fixés, soit une faune durable et des écosystèmes en bon état.

1a

L'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique

Niveaux de l'ozone



Les niveaux de l'ozone diminuent dans la haute atmosphère. Environnement Canada évaluera dans quelle mesure il aura réussi à protéger et à rétablir la couche d'ozone en vérifiant, sur une certaine période, les fluctuations des niveaux de l'ozone.

L'appauvrissement de la couche d'ozone est l'un des problèmes écologiques qui préoccupent le plus les Canadiens. L'ozone stratosphérique protège la surface de la terre des rayons ultraviolets du soleil, car ces rayons peuvent être dangereux. L'amenuisement de la couche d'ozone représente un risque pour la santé des humains (car il peut provoquer, en particulier, le cancer de la peau). Ce phénomène nuit à l'économie (en particulier dans l'agriculture et l'exploitation forestière) et, de façon générale, toutes les espèces et tous les écosystèmes risquent de s'en trouver mal. L'appauvrissement de la couche d'ozone est causé par les produits chimiques utilisés pour la fabrication de produits d'usage quotidien, comme les réfrigérateurs et les extincteurs chimiques.

La lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone a constitué un bel exemple de collaboration internationale. Comme le Canada est un leader dans le monde lorsqu'il s'agit des recherches scientifiques sur l'ozone stratosphérique et que c'est lui qui est le dépositaire international des données relatives à l'ozone, il n'était donc que naturel qu'il ait joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du *Protocole de Montréal*. Aux termes de ce protocole, les pays du monde ont convenu de mettre fin à la production et à l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone, telles les chlorofluorocarbones (CFC). Le Canada et d'autres pays ont pris l'engagement international de réduire graduellement la production et l'importation de certaines substances appauvrissant la couche d'ozone et de cesser partiellement

ou complètement d'en utiliser certaines autres. Au Canada, nous avons, depuis 1986, réduit de 58 p. 100 notre consommation de CFC. En fait, le programme canadien d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone va plus loin que ce qu'exige le *Protocole de Montréal*. Bien qu'on ait fait des progrès considérables pour réduire la production des substances appauvrissant la couche d'ozone, il faut s'attendre à ce que celle-ci continue de s'amenuiser pendant encore 30 ou 40 ans en raison des produits chimiques déjà en suspension dans l'atmosphère.

On a entrepris, durant l'exercice 1992-1993, un programme de prévision et d'avertissement sur les rayons Uvb, qui a été couronné de succès et qui continue de bien fonctionner. Les Canadiens continueront d'être mis en garde contre les risques que représente l'augmentation des radiations Uvb, mais, au cours des cinq prochaines années, nous mettrons plutôt l'accent sur la réalisation de progrès mesurables dans nos efforts pour prévenir un endommagement plus grave de la couche d'ozone stratosphérique. Les scientifiques d'Environnement Canada joueront un rôle de toute première importance pour nous faire mieux comprendre les effets des produits chimiques sur la couche d'ozone, pour surveiller les changements qui pourraient survenir dans l'épaisseur de cette couche d'ozone, pour estimer dans quelle mesure il y aurait lieu de réduire les émissions et pour comprendre les dommages que subissent les écosystèmes.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Protéger, en collaboration avec nos partenaires internationaux, la couche d'ozone stratosphérique et ramener au niveau d'avant 1980 les niveaux de chlorure et de bromure dans l'atmosphère.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Rétablissement de la couche d'ozone stratosphérique, car les niveaux de chlorure et de bromure auront été ramenés à ce qu'ils étaient avant 1980, par l'élimination graduelle mais rapide des substances appauvrissant la couche d'ozone
- Réduction des rayons Uvb
- Les Canadiens connaissent mieux et comprennent mieux ce que signifie l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique; ils saisissent mieux la menace à laquelle ce phénomène expose leur santé; ils modifient leur comportement en conséquence
- Réduction des cas de cancer de la peau et d'autres affections pathologiques attribuées aux rayons Uvb.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Éliminer la consommation, la production et l'importation de nouvelles substances appauvrissant la couche d'ozone :

- élimination des CFC d'ici 1996
- réduction, d'ici 1996, des HCFC aux niveaux qu'ils étaient avant 1989 et élimination complète de ces substances avant l'année 2020
- élimination du tétrachlorure de carbone d'ici 1995
- élimination du méthylchloroforme d'ici 1996
- réduction, d'ici 1998, du bromure de méthyle à 25 p. 100 du niveau de 1991

Réduire au minimum les rejets accidentels des substances appauvrissant la couche d'ozone

Réduire au minimum la consommation de ces substances en circulation

On détermine le niveau des rayons Uvb par des systèmes de mesure et de modélisation et on les communique aux décideurs et au public

Nous connaissons mieux maintenant l'effet des rayons Uvb sur les milieux naturels et les établissements humains.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constituent d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Lancement d'une campagne pour apprendre aux Canadiens à éliminer, en toute sécurité, les substances appauvrissant la couche d'ozone et pour mieux les sensibiliser aux conséquences des rayons Uvb
- Étude de faisabilité sur la possibilité de devancer l'échéance fixée pour l'élimination graduelle des HCFC, soit en 1994-1995
- Étude de faisabilité sur la possibilité de faire coïncider avec celle des États-Unis la date prévue pour l'élimination graduelle du bromure de méthyle, soit en 1994-1995
- Rapport national sur les tendances des radiations Uvb d'ici 1995
- Présentation d'un rapport avant 1997 sur les répercussions des rayons Uvb sur le biote.

1b Les substances toxiques

Émissions de SO₂ dans l'Est du Canada



Les émissions de SO₂ dans l'Est du Canada constituent seulement un des indicateurs environnementaux dont se servira Environnement Canada pour estimer et démontrer dans quelle mesure le programme des substances toxiques aura donné de bons résultats.

Le rejet de substances toxiques dans l'environnement peut avoir des conséquences graves sur la santé des humains; il peut aussi se faire sentir sur les écosystèmes en général. Les substances toxiques sont difficiles à contrôler, car elles sont rejetées dans l'air, l'eau et le sol par les sources les plus diverses et se font disperser par l'air et par l'eau. Certains polluants toxiques se décomposent difficilement par les procédés naturels et humains et demeurent très longtemps dans l'environnement. Ils s'accumulent en des concentrations souvent nuisibles dans les plantes, dans les poissons et dans les animaux qui, pour certains, servent à l'alimentation des Canadiens. Parmi les produits chimiques toxiques rémanents les plus courants, on peut mentionner les composés organochlorés (par exemple, le DDT, les BPC, les dioxines, les furannes) qu'on trouve dans les pesticides et dans certains produits d'application industrielle. Les émissions de dioxines et de furannes ont été réduites; le DDT et le mirex ont été interdits. Par le programme de réduction ou

d'élimination accélérée des substances toxiques, nous espérons réduire, grâce à des mesures spontanées, une centaine de substances dans une proportion pouvant aller jusqu'à 90 p.100.

Les menaces les plus graves à la qualité des eaux canadiennes proviennent de la présence de substances toxiques rémanentes dans les écosystèmes d'eau douce; ces substances émanent surtout de sources industrielles. On a réussi, dans certains cours d'eau, à réduire la proportion de substances toxiques. Par exemple, grâce à Saint-Laurent Vision 2000, qui constitue une initiative commune du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, les rejets toxiques provenant de 50 usines industrielles ont été réduits de 75 p. 100 depuis 1989 et l'on espère les réduire encore davantage, soit jusqu'à 90 p. 100, d'ici la fin de l'année. De même, en grande partie grâce aux mesures visant à éliminer les produits chimiques toxiques aux termes de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les Grands Lacs continuent de s'améliorer – le lac Érié, qu'on avait déclaré complètement mort, représente maintenant la plus grande pêcherie commerciale d'eau douce du Canada. Par Grands Lacs Vision 2000, le gouvernement fédéral s'est engagé à viser les objectifs énoncés dans l'accord canado-américain. Le gouvernement a annoncé récemment avoir approuvé la deuxième phase de Grands Lacs Vision 2000, et il en a précisé les modalités de financement.

Il n'est pas nécessaire de s'en tenir uniquement à la réglementation pour prévenir la pollution à la source. En 1991, on a établi un programme facultatif, le programme ARET – réduction et élimination accélérée des substances toxiques. En vertu de ce programme, les intervenants s'efforcent en priorité de réduire ou d'éliminer les émissions de substances toxiques rémanentes. Il a été difficile d'obtenir un consensus à cet égard; cependant, un certain nombre d'intervenants se sont engagés à démontrer que cette tentative d'efforts spontanés peut amener de véritables progrès et contribuer ainsi à réduire ou à éliminer les principales substances toxiques.

Le programme de réduction ou d'élimination accélérée des substances toxiques prévoit une réduction de 90 p.100 du rejet des substances qu'il définit comme des substances toxiques rémanentes entraînant la bioaccumulation, et de 50 p.100 du rejet des autres substances que mentionne le programme.

La question des substances toxiques est tout à la fois complexe et multiple; elle implique toute une foule de problèmes de portée locale, régionale, nationale et même planétaire. Pour réagir à la présence des substances toxiques, le Ministère a décidé de se concentrer sur les substances d'intérêt prioritaire et de trouver la meilleure combinaison d'instruments pour lutter contre les substances toxiques, tout en conservant suffisamment de souplesse pour encourager le recours à des solutions novatrices et économiques et réussir à mieux comprendre les déplacements, la destination et les effets des substances toxiques dans l'environnement.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Veiller, en collaboration avec nos partenaires, à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement en éliminant complètement, ou presque, les substances toxiques rémanentes qui donnent lieu à une bioaccumulation dans l'environnement – pas de rejets de ces substances et rétablissement des écosystèmes à leur état d'autrefois.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Réduction des contaminants toxiques dans le tissu humain
- Réduction des troubles physiologiques attribuables au smog
- Réduction des contaminants toxiques dans l'environnement
 - le SO₂ dans l'air
 - les substances toxiques dans les principaux écosystèmes, comme le bassin des Grands Lacs ou le fleuve Saint-Laurent
- Réduction des contaminants toxiques dans le biote
- Rétablissement, stabilité et viabilité de certaines populations fauniques en particulier
- Nous avons repéré les sources et calculé les niveaux de certains composés toxiques particuliers dans diverses régions, comme celle des Grands Lacs et celle de l'Arctique, et nous en avons étudié les conséquences sur les humains et les écosystèmes.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Établissement par la Commission mixte internationale (CMI) d'une liste comportant neuf substances organiques à interdire ou à éliminer graduellement au Canada

Établissement par la CMI d'une liste portant sur les métaux (le plomb et le mercure) dont il faut ramener les rejets à leur niveau antérieur

Réduction de 90 p. 100 des rejets des substances définies par le programme ARET comme étant des substances toxiques rémanentes entraînant la bioaccumulation

Réduction de 50 p. 100 des rejets des autres substances énumérées dans le programme ARET

Réduction de 90 p. 100 des rejets de huit substances jugées toxiques selon la liste des substances d'intérêt prioritaire – il y aura d'autres réductions si le groupe multilatéral des options stratégiques en décide ainsi

Réduction de 50 p. 100 des rejets des 17 substances jugées toxiques selon la première liste des substances d'intérêt prioritaire – il y aura d'autres réductions si le groupe multilatéral des options stratégiques en décide ainsi

Destruction, en toute sécurité, d'ici 1996, de tous les BPC du gouvernement fédéral qui sont en circulation et en entreposage

Amélioration de nos moyens scientifiques pour mesurer les substances chimiques toxiques en suspension dans l'atmosphère

Accroissement de nos connaissances scientifiques sur le transport, les réactions chimiques et le dépôt des substances toxiques dans les écosystèmes.

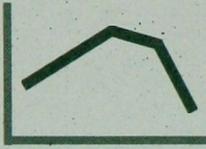
LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constituent d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Élaboration, d'ici l'automne 1994, de concert avec les intervenants, d'une nouvelle stratégie de prévention de la pollution
- Si elle est acceptée par le comité parlementaire chargé de l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, incorporation, d'ici décembre 1995, de la stratégie nationale de prévention de la pollution dans le nouveau texte de ladite loi
- Approbation, d'ici l'automne 1994, d'une politique sur les substances synthétiques et toxiques rémanentes qui entraînent une bioaccumulation
- Approbation, d'ici décembre 1994, d'une politique sur les substances produites dans la nature
- Observation sans faille, d'ici 1996, de tous les règlements concernant les substances toxiques, comme dans le cas de la réglementation des pâtes et papiers
- Publication, au plus tard le 31 décembre 1998, de rapports sur la santé et l'environnement dans les trois principaux écosystèmes (les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, la vallée du fleuve Fraser)
- Évaluation, d'ici 1995, du degré d'avancement du répertoire national sur les rejets de polluants, et publication d'un rapport à ce sujet
- Accélération de la dépollution des terrains fédéraux et orphelins contaminés, dans les limites des ressources disponibles
- Mise en oeuvre, d'ici 1995, du programme multilatéral de sélection des options dont on se servira pour contrôler 21 substances prioritaires jugées toxiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- Conclusion d'une entente canado-américaine et d'ententes multilatérales pour surveiller et freiner le transport à distance des composés toxiques dans le réseau des Grands Lacs et dans l'Arctique canadien
- Réduction du recours à des carburants lourds au soufre de façon à respecter les normes relatives aux NO_x qui seront plus strictes pour les véhicules version 1998.

1c Les changements climatiques

Le CO2 dans l'atmosphère



Le gouvernement du Canada a proposé comme objectif pour les émissions de CO2 une diminution, d'ici l'an 2005, de 20 p. 100 par rapport aux niveaux de 1988. Environnement Canada surveillera le CO2 dans l'atmosphère comme moyen de mesurer le succès de l'opération dans le cas des changements climatiques.

Les changements climatiques représentent un problème planétaire extrêmement important et fort complexe en matière d'environnement. Sur la scène internationale, les scientifiques s'entendent pour dire que les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre (il s'agit surtout ici du gaz carbonique, ou CO2) augmentent rapidement et que ces phénomènes pourraient contribuer à réchauffer la surface de la terre. L'augmentation des concentrations de CO2 est en grande partie attribuable à l'usage de combustibles fossiles et à la déforestation. Bien qu'on ne sache pas exactement quelle est l'ampleur du réchauffement de la planète dans les régions, ni sur quelle période il s'étend, ni quelles en sont les répercussions (Environnement Canada s'efforce de trouver des données concrètes plus précises sur ces questions), les scientifiques semblent croire que cela pourrait déplacer rapidement les zones climatiques, provoquer d'abondantes inondations sur les établissements côtiers, rendre les tempêtes plus fortes et plus fréquentes, déclencher des vagues de chaleur et des sécheresses encore plus nombreuses, diminuer le nombre et la diversité des espèces végétales et animales. Devant ces conséquences du réchauffement de la planète, qui peuvent être graves et irréversibles, tous les pays se donnent la main pour prendre des précautions.

Pour ralentir ou freiner l'augmentation du niveau des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, il faudra compter sur une coopération internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement. En 1990, le Canada s'est engagé à stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de CO2 et des autres gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, le Canada a été l'un des premiers pays à signer la *Convention-cadre sur les changements climatiques*; en vertu de cette convention, les pays industrialisés doivent établir des politiques et prendre des mesures pour ramener à leur niveau de 1990, d'ici la fin de la décennie, les émissions nettes de gaz à effet de serre. Par ailleurs, on cherche quelles mesures prudentes on pourrait prendre pour atténuer les répercussions dommageables des changements climatiques au moyen de stratégies d'adaptation.

L'objectif international est de stabiliser, d'ici l'an 2000, au niveau de 1990, les émissions de gaz à effet de serre; le Canada s'est engagé à respecter cet objectif. Le gouvernement du Canada a proposé dernièrement un objectif plus hardi, celui d'une réduction de 20 p. 100, d'ici l'an 2005, des émissions de gaz carbonique, par rapport aux niveaux de 1988. Il faut rajuster notre tir en fonction de ces deux objectifs. Pour y arriver, il faudra, en grande partie, compter sur le consentement et la collaboration des provinces et du secteur privé.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Stabiliser en collaboration avec nos partenaires internationaux, les gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux où l'être humain ne pourra plus dangereusement perturber les changements climatiques.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Stabilisation, puis réduction à la longue, des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère
- Réduction au maximum, par des stratégies d'adaptation, de limitation et d'atténuation, des répercussions socio-économiques nuisibles que peuvent avoir les changements climatiques
- Les Canadiens connaissent mieux et comprennent mieux maintenant les changements climatiques et leurs répercussions sur leurs affaires et sur leur quotidien.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Fructueuse mise en oeuvre des plans visant à stabiliser aux niveaux de 1990, et d'ici l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre provenant du Canada et des plans actuels qui visent à réduire, d'ici l'an 2005, les émissions de CO₂ de 20 p.100 par rapport à leurs niveaux de 1988

Détermination des tendances à long terme des principaux gaz à effet de serre et meilleure connaissance de la variabilité d'année en année de leurs niveaux moyens dans l'atmosphère

Acquisition de connaissances plus précises sur l'évolution dans le temps du réchauffement de la planète, sur son ampleur, sur sa répartition régionale et sur ses conséquences.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

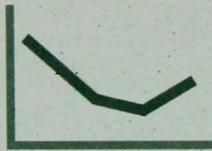
Ce sont des exemples de réalisations qui constituent d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Établissement d'un plan d'action national multilatéral pour la stabilisation et la réduction des gaz à effet de serre; ce plan d'action sera déposé à la première Conférence des Parties, à la Convention-cadre sur les changements climatiques qui aura lieu en mars 1995
- Mise à jour du *Rapport national sur les changements climatiques* selon le calendrier en voie de négociation aux termes de la *Convention-cadre sur les changements climatiques*
- Publication régulière de rapports sur l'état de l'environnement de façon à fournir une information plus exacte de l'ampleur et de l'effet des changements climatiques au Canada et dans le monde.

1d

La biodiversité

L'habitat



Environnement
Canada mesurera le succès de son opération, entre autres, en calculant le nombre d'hectares servant d'habitat à des oiseaux aquatiques qu'il aura rétablis; il verra ainsi si ses efforts pour conserver la biodiversité auront porté fruit.

L'économie canadienne est, pour une bonne part, tributaire de la santé de ses ressources vivantes (ce qui est le cas de ses entreprises forestières, agricoles, halieutiques et touristiques). Le gouvernement du Canada a pour but de préserver la biodiversité et de veiller à l'utilisation durable de ses ressources biologiques pour que les générations actuelles et futures puissent en retirer les avantages économiques, sociétaux et environnementaux. Nous savons aussi que le sort des ressources biologiques du Canada est en partie déterminé par des influences extérieures et que, pour réussir, il nous faut prendre des mesures fermes sur le double plan local et national mais aussi compter sur une forte collaboration continentale, circumpolaire, océanique et planétaire.

On a pris des mesures importantes pour protéger la biodiversité, tant au pays qu'à l'étranger. Si l'on compare notre faune avec celle de bien d'autres parties du monde, elle se porte relativement bien, dans l'ensemble, mais plusieurs espèces sont en régression par la destruction des habitats, la pollution et le braconnage. En 1986, les gouvernements du Canada et ceux des États-Unis, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, des États et des provinces, ont signé le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*; ce plan a pour but de protéger 2,4 millions d'hectares, qui servent d'habitat aux oiseaux aquatiques, et de ramener aux niveaux de 1970 les populations d'oiseaux aquatiques. Les parcs nationaux et provinciaux du Canada, les réserves fauniques et les réserves écologiques jouent un rôle fort important pour préserver des échantillons représentatifs de la diversité

biologique du Canada. En 1992, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se sont entendus pour prendre les mesures voulues de façon à préserver 12 p. 100 des terres et des eaux du Canada et d'en faire des aires protégées.

Tout comme pour les changements climatiques, la biodiversité est un enjeu planétaire qui nécessite la coopération de tous les pays industrialisés et en développement. Au Sommet de la Terre de Rio, en juin 1992, le Canada a été le premier pays à signer la *Convention sur la diversité biologique*, puis, en décembre 1992, il est devenu le premier pays industrialisé à la ratifier. Cette convention énonce trois objectifs : la conservation de la diversité biologique, le partage équitable des avantages à tirer de l'utilisation des ressources génétiques; l'utilisation durable des ressources biologiques. Elle précise également trois obligations fondamentales : la mise au point de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques; l'aide financière et technique aux pays en développement pour qu'ils puissent respecter les dispositions de la convention; l'accès aux ressources génétiques des pays en développement.

Il est difficile, pour le moment, de préciser les résultats particuliers que le Ministère a atteints dans son effort de conservation de la biodiversité. À court terme, il s'efforcera d'obtenir un consensus pour une stratégie nationale et pour des plans d'action relatifs à sa mise en oeuvre. Quand ces deux opérations auront été terminées, il sera plus facile de préciser les résultats à espérer.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Conservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources biologiques au Canada et partout dans le monde.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Maintien ou amélioration de la biodiversité, comme en feront foi les tendances représentées par les principaux indicateurs
- Protection des habitats prioritaires dans les principaux écosystèmes.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère voudra avoir accompli dans cinq ans.

Mise en place d'une stratégie canadienne sur la biodiversité et de plans d'action, assortis d'objectifs de rendement, pour la mise en oeuvre de la stratégie

Système national de surveillance, accompagné de rapports périodiques

Initiative, de la part des citoyens, pour la conservation de la biodiversité de base

Réduction de la perte des habitats fauniques et de la diversité des écosystèmes, au pays et dans le monde

Réduction des contaminants qui nuisent à la biodiversité

Percée importante sur les marchés mondiaux, et utile pour l'application de la Convention, grâce à la technologie, au savoir-faire, aux biens et aux services du Canada

Adoption de méthodes propres à l'utilisation durable des ressources biologiques dans tous les secteurs de l'économie dont l'agriculture, les pêches et les forêts

Mesure et évaluation des agressions atmosphériques qui nuisent aux écosystèmes du Canada ainsi qu'à nos entreprises agricoles et forestières.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constituent d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Adoption d'une stratégie sur la biodiversité au début de 1995
- Les plans d'actions nationaux et régionaux seront terminés d'ici 1995-1996
- En collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, nous protégerons 35000 hectares d'habitats prioritaires en 1994-1995 grâce à la désignation de cinq nouvelles aires protégées
- Une vingtaine de nouveaux refuges ou de nouvelles réserves de faune seront désignés ou agrandis au Canada d'ici 1998.
- Un projet de loi sera déposé d'ici 1994 pour assurer une meilleure protection aux réserves nationales de la faune
- Parachèvement, d'ici 1998, du réseau canadien des terres humides représentatives d'importance internationale.

Rajuster la législation, la réglementation et les politiques du Canada en fonction du développement durable

Rajustement de la législation, de la réglementation et des politiques du gouvernement fédéral en fonction du développement durable

Pour mesurer le succès de l'opération relative à cette orientation ministérielle, nous vérifierons régulièrement s'il y a augmentation du nombre de cadres de législation, de réglementation et d'orientation qui mentionnent explicitement le développement durable.

Il est naturellement essentiel que nous progressions vers le règlement des problèmes environnementaux, mais il est tout aussi important que nous plongeions à la racine même de la dégradation de l'environnement. Pour étouffer dans l'oeuf les problèmes écologiques, tous les secteurs de la société doivent tenir compte, avant de prendre leurs décisions, des facteurs d'ordre écologique. Par ses lois, par ses politiques, par ses programmes, le gouvernement influe sur les choix et les décisions des Canadiens. Pour réaliser un développement durable, nous devons appuyer, dans une optique globale, nos politiques économiques, sociales et environnementales sur des données cohérentes. Le défi qui se pose à nous dans les années qui viennent, ce sera de faire converger notre programme économique et notre programme environnemental. Ce sera aussi d'incorporer dans les lois, les politiques et les programmes d'Environnement Canada et du gouvernement tout entier les considérations relatives au développement durable. À cette fin, le gouvernement proclamera, dans une version modifiée, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* dont les dispositions, plus fermes, seront telles que le gouvernement devra donner une dimension écologique à ses politiques, à ses programmes, à ses

projets. Par ailleurs, au cours des 18 prochains mois, nous travaillerons de concert avec nos partenaires pour raffermir le cadre fédéral du développement durable.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Veiller à ce que les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les plans et les décisions du gouvernement fédéral tiennent compte des considérations environnementales et économiques.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Mieux fonder la stratégie fédérale relative au développement durable et y incorporer une politique cadre, ainsi que des plans d'action et des objectifs, pour que toutes les décisions que prennent les gouvernements, le secteur privé et les Canadiens à titre individuel, tiennent compte du développement durable
- Intégrer la notion de développement durable dans les textes importants et pertinents des lois, des règlements, des politiques et des programmes d'Environnement Canada et des autres ministères fédéraux
- Réaliser les buts des politiques et des programmes environnementaux de façon à contribuer à la prospérité économique et préconiser l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans les décisions de nature économique
- Fonder la politique environnementale sur de solides bases scientifiques qui soient le fruit d'un programme plausible de recherche scientifique
- Utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement pour les opérations du gouvernement.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Donner suite aux conclusions du groupe de travail sur les obstacles au développement durable et sur les instruments économiques et ainsi, sur la foi de ces conclusions, mettre en pratique une version révisée des programmes gouvernementaux et des instruments économiques comme appoint à la méthode classique de la réglementation pour assurer la protection de l'environnement

Proclamer la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui portera sur la création d'une commission des évaluations environnementales; apporter, par la suite, les modifications qui s'imposent pour faire en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de la dimension écologique pour évaluer ses politiques, ses programmes et ses projets

Établir le poste de Vérificateur général de l'environnement ou de Commissaire à l'environnement dont les fonctions contribueront à intégrer les considérations d'ordre environnemental dans les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constitueront d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Présenter à l'automne 1994 un nouveau cadre d'action pour réaliser un développement durable au Canada, puis, sous réserve de l'approbation voulue, élaborer, d'ici 1995-1996, une stratégie nationale de développement durable à laquelle participeraient les intervenants
- Établir en 1995-1996 un groupe de travail sur les facteurs de dissuasion pour le développement durable et les instruments économiques, et donner suite à ses recommandations
- Établir en 1994-1995 une commission canadienne des évaluations environnementales
- Inaugurer en 1994-1995 une initiative relative aux industries de l'environnement
- Donner suite en 1994-1995 au rapport du comité parlementaire sur les fonctions qu'on pourrait assigner au commissaire à l'environnement
- Amorcer en 1994-1995 un projet-pilote d'échange de droits d'émission
- Réviser la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, comme l'exige la loi; le gouvernement donnera sa réponse, avant la fin de décembre 1995, aux recommandations du comité d'examen.

3 Dresser des plans d'actions communs avec nos principaux partenaires

Nos partenaires

- Les partenaires internationaux
- Les parlementaires
- Les autres ministères fédéraux
- Les autres niveaux de gouvernement
- Le secteur privé
- Les médias
- Les universités
- Les groupements d'intérêt spécial
- Les organisations environnementales non gouvernementales
- Les Premières Nations
- Les Canadiens et les Canadiennes
- Les collectivités locales

Les partenariats qui contribueront à l'avancement du développement durable représenteront l'un des critères dont se servira Environnement Canada pour mesurer le succès de ses opérations relativement à cette orientation ministérielle.

Tous les secteurs de la société canadienne ont un rôle important à jouer et une contribution importante à faire en vue du développement durable. L'établissement de partenariats et la tenue de consultations peuvent contribuer à mieux faire connaître et à mieux faire comprendre aux gens la nature et la portée des questions relatives à l'environnement, ce qui, en retour, peut les amener à prendre de meilleures décisions. Environnement Canada s'est engagé à conclure des partenariats en ce sens et il a une abondante expérience en la matière. Au Sommet de la Terre, par exemple, le Canada s'est distingué non seulement par la pertinence et la créativité de ses interventions, mais aussi par l'importance du rôle qu'il a attribué aux principaux intervenants et aux gouvernements provinciaux. En instituant avec des organisations du secteur privé des partenariats qui portent la marque de l'innovation, tel le programme de réduction et d'élimination accélérée des substances toxiques (ARET), le gouvernement s'emploie à faire avancer rapidement les dossiers de l'environnement. En association avec les provinces, nous établissons graduellement un régime plus efficace et plus efficient pour la gestion des questions environnementales au Canada. Au sein du gouvernement fédéral, Environnement Canada travaille de concert avec ses partenaires à l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans nos politiques sociales, économiques et étrangères. Les consultations et les partenariats demeurent

l'une des façons importantes pour nous de déterminer nos buts et nos objectifs, d'élaborer nos politiques, nos programmes et nos lois – bref, l'une de nos façons d'agir.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Établissement de partenariats stratégiques de nature à favoriser l'intégration de l'environnement et de l'économie, à préconiser le partage des responsabilités et des comptes à rendre et à réduire au maximum les chevauchements et les doublages.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Présentation aux premiers ministres, en 1996, d'un nouveau cadre canadien de gestion pour l'environnement, ce qui nous permettra d'améliorer la protection de l'environnement et de définir plus clairement les rôles, les responsabilités et les comptes à rendre en matière de développement durable. Cela contribuera aussi à rendre plus prévisibles et plus certains les processus de décision du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et à réduire les querelles de compétence entre ces deux ordres gouvernementaux
- Le développement durable est l'un des éléments clés de l'examen de la TPS, de la politique étrangère, des sciences et de la technologie
- Le développement durable fait partie intégrante des conventions commerciales et des institutions multilatérales et bilatérales
- Après l'établissement d'Action 21, les tendances devront indiquer que les Canadiens tiennent compte des considérations d'ordre environnemental avant de prendre leurs décisions
- Il faut mettre en valeur le potentiel dans les sciences de l'environnement et élaborer des stratégies pour permettre aux pays moins industrialisés de réagir et ainsi assurer le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- Le Ministère de l'Environnement doit inciter les autres ministères à se mettre au vert de façon à faire le pont entre l'environnement et l'économie.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Les relations avec les provinces et les territoires devront s'appuyer sur le développement durable et les responsabilités devront être clairement définies

Les politiques et les programmes des autres ministères fédéraux devront tenir compte de la dimension écologique. Les priorités gouvernementales relatives au nouveau programme économique, à la création d'emplois et à l'efficacité gouvernementale devront englober les perspectives et les priorités d'Environnement Canada

Le développement durable devra être l'un des éléments clés de la politique étrangère et des programmes d'aide au développement. Les relations internationales devront contribuer au règlement des problèmes écologiques de portée planétaire, transfrontalière et intérieure

Les institutions et mécanismes de développement durable devront alimenter le débat et rendre les Canadiens davantage sensibilisés aux perspectives et aux défis qu'offre le développement durable

Du point de vue écosystémique, la structure des grands projets au chapitre des écosystèmes sera complète et elle s'appuiera sur des partenariats avec les collectivités locales et le secteur privé.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constitueront d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Établissement, en 1994-1995, des cinq principaux plans d'action pour une harmonisation fédérale-provinciale
- Négociation, entre 1994 et 1996, de conventions cadres bilatérales avec chaque province
- Négociation, d'ici 1995-1996, du cadre de gestion de l'environnement
- Élaboration, d'ici juin 1994, de la composante environnementale de l'initiative relative aux entraves internes au commerce
- Contribution à l'intégration de l'environnement et du commerce à l'OCDE, au GATT, au PNUE, à l'UNCTAD et à la Commission du développement durable
- Document d'étude, en 1994, sur le développement durable et la politique étrangère
- Lancement, en 1994-1995, d'Action 21, une campagne nationale indépendante pour sensibiliser les gens au développement durable
- Raffermissement des partenariats conclus avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui a trait à la responsabilisation en matière d'environnement et renouvellement, en 1994-1995, du plan de travail triennal
- Préconiser, de concert avec le MAINC et les peuples autochtones, la cogestion environnementale entre les Autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- Recueillir et communiquer régulièrement les initiatives heureuses des divers ministères au chapitre de la gestion de l'environnement.

4 Adapter la recherche scientifique du Ministère au développement durable

Programmes sectoriels de partenariat dans le domaine des sciences

- Forêts
- Agriculture
- Pêches
- Énergie

Pour que les recherches scientifiques du Ministère puissent s'articuler autour du développement durable, il importe d'établir des partenariats sectoriels pour les sciences.

Environnement Canada mesurera le succès de son opération, entre autres, en évaluant la contribution que chacun aura faite pour la réalisation d'un développement durable.

Ici encore, pour rendre ces opérations régulières aussi efficaces et aussi efficaces que possible, Environnement Canada devra orienter ses investissements dans la recherche et le développement scientifiques de façon à appuyer les décisions qui se prennent dans la société canadienne relativement au développement durable. À cette fin, les connaissances du Ministère devront prendre une forme de plus en plus globale tout en se rattachant de plus en plus aux écosystèmes; elles doivent être de plus en plus accessibles et utilisables; elles doivent pouvoir s'inscrire, dans toute la mesure du possible, dans les grands programmes d'intérêt public d'Environnement Canada.

Par suite des réaménagements, la plupart des fonctions scientifiques du Ministère sont reliées au Service de la conservation de l'environnement (terre et eau) et au Service de l'environnement atmosphérique (atmosphère). L'une des premières priorités du Ministère de l'Environnement, nouvellement restructuré, est de mettre au point une stratégie qui lui permettra d'axer davantage ses recherches scientifiques sur le développement durable. Cette stratégie servira de fondement à l'examen et à la révision des résultats prévus dans ce domaine. Le texte de cette stratégie devrait être terminé en 1994.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Appuyer les décisions des Canadiens sur un bon fondement scientifique pour mieux réaliser un développement durable et veiller à la santé des écosystèmes.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Les Canadiens devront posséder de meilleures connaissances scientifiques pour prendre des décisions éclairées de façon à tenir compte de l'environnement dans leurs choix sociaux et économiques; par ailleurs, ces connaissances devront envelopper les données relatives au développement durable
- Les décideurs devront recevoir, en temps opportun, les renseignements nécessaires à la formulation des politiques et des programmes
- Les Canadiens devront être avertis très tôt des problèmes environnementaux imminents
- Nous devons avoir rendu le pays plus prospère pour avoir appuyé les industries de l'environnement et avoir mis au point les produits de recherche-développement que nous aurons transférés au secteur privé.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Veiller à ce que les recherches scientifiques contribuent à faire progresser de façon concrète les grands dossiers écologiques

Établir des programmes scientifiques communs avec nos principaux partenaires en matière de développement durable

Orienter davantage les recherches scientifiques dans l'optique des écosystèmes

Donner davantage l'occasion aux scientifiques du Ministère de contribuer directement à l'élaboration du programme de développement durable

Le quart de tous les nouveaux crédits affectés par le gouvernement à la recherche-développement l'ont été aux technologies de l'environnement et les crédits actuels ont été portés à 250 millions de dollars.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constitueront d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Établissement, en 1994-1995, de centres de technologie environnementale à Toronto, à Sherbrooke et à Winnipeg
- Tenue, en 1996-1997, du Forum national de la science sur le développement durable
- Établissement, en 1998-1999, de programmes sectoriels de partenariats scientifiques en vue du développement durable dans le secteur des forêts, dans celui de l'agriculture, dans celui des pêches et dans celui de l'énergie.

Améliorations ponctuées 5 d'innovations pour nos services aux clients

Environnement Canada établira les normes suivantes pour ses services :

- Services publics de météorologie
- Services de météorologie à l'intention des aéronefs
- Services de glaciologie
- Services d'urgence en cas de déversement de pétrole

Au cours des douze prochains mois, Environnement Canada élaborera des normes relativement aux principaux services qu'il offre aux Canadiens; Environnement Canada y aura recours, entre autres, pour mesurer le succès de ses opérations en fonction de cette orientation ministérielle.

Les Canadiens sont maintenant conscients des rapports étroits qui se sont établis entre la qualité de l'environnement et la force de l'économie. Plus encore, ils se sont reconnus comme les principaux agents de cette évolution. Nos services météorologiques et environnementaux serviront de catalyseurs du changement pour orienter les Canadiens vers un avenir durable.

Les services d'Environnement Canada doivent aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement. Cela veut dire qu'ils doivent s'adapter à l'influence que l'environnement exerce sur eux tout en rajustant leurs activités pour réduire l'incidence qu'elles ont sur l'environnement. Par exemple, le capitaine d'un navire pourra décider de ne pas prendre le large par suite de l'avertissement opportun qu'il aura reçu du Service météorologique du Canada de l'imminence d'une forte tempête. Un cultivateur pourra réduire la quantité de ses déchets et le degré de sa pollution en mettant à

profit les données météorologiques et climatiques très exactes qu'il aura reçues pour décider quand moissonner et quand vaporiser de l'insecticide et de l'herbicide. En prenant ainsi des décisions éclairées, le cultivateur peut accroître le rendement économique de son exploitation agricole (c'est-à-dire la faire produire au maximum et réduire au minimum le coût de la lutte contre les insectes et les mauvaises herbes) et réduire, dans toute la mesure du possible, les dommages qu'on peut causer à l'environnement.

En recourant aux services d'Environnement Canada, les Canadiens peuvent prendre des décisions judicieuses au sujet de leurs affaires, de leur santé, de leur sécurité et de la qualité de l'environnement. Les Canadiens pourront modifier leur comportement, songer à prévenir et redresser les conséquences de leurs actions passées.

Pour aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement, il nous faut modifier nos façons de faire et de servir. Le Ministère cherche à devenir une organisation de service axée sur le client et mue par les forces du marché : c'est là l'un de ses importants objectifs à long terme.

Le client sera davantage au cœur de nos préoccupations. Nos services auront surtout pour but de trouver des solutions aux problèmes de nos clients. Ainsi les clients obtiendront-ils des avantages durables, car ils pourront trouver l'équilibre entre leur sécurité, la production des richesses et la qualité de l'environnement.

Les lois du marché détermineront nos orientations. Nous ferons mieux connaître nos services et nous repérerons les créneaux commerciaux. Nous pourrions ainsi offrir des services qui satisfassent aux exigences du marché. Nous devons aussi acquérir de bonnes méthodes commerciales – la réduction des coûts, le partage des frais, la production de recettes, les nouveaux investissements, la commercialisation, la détermination des tendances, la surveillance des répercussions de nos services.

Nous deviendrons une organisation de service. Nous allons concevoir une culture de service et nous allons veiller à ce que nos services tiennent compte des questions relatives à la santé de l'environnement et de l'économie. Nous allons aussi veiller à ce que ces services aient un bon fondement scientifique et qu'ils soient conformes aux grandes questions de principe.

« ...Je crois pouvoir dire que le Service de l'environnement atmosphérique est l'un des beaux bijoux de notre couronne... il témoigne de façon fantastique de notre dynamique canadienne... J'ai visité dernièrement l'une des stations météorologiques de Toronto où le personnel a été plusieurs fois réduit par suite des compressions budgétaires. Là, on a réussi, avec un personnel réduit, à créer de nouvelles techniques et à imaginer des façons tout à fait époustouflantes de mettre au point de nouveaux systèmes. C'est presque irréel. »

Clifford Lincoln
Secrétaire parlementaire
de la ministre de l'Environnement
et vice-première ministre
le 15 mars 1994

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Faire d'Environnement Canada une organisation de services davantage centrée sur les clients et pilotée par les forces du marché.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Les Canadiens devront juger opportuns, accessibles et pertinents les services atmosphériques et les autres services environnementaux
- Les Canadiens devront se servir des renseignements de nature atmosphérique ou simplement à caractère environnemental pour prendre des décisions responsables quand il s'agira de leur santé, de leur sécurité et de l'environnement
- Le secteur économique, le secteur industriel et le secteur des infrastructures devront savoir comment bénéficier des services fournis par Environnement Canada
- Le coût des services devra être réparti équitablement entre tous ceux qui bénéficieront des services d'Environnement Canada
- Les Canadiens devront pouvoir se fier aux services environnementaux.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans.

Veiller à ce qu'Environnement Canada respecte les normes de service et mette les clients à contribution pour établir et évaluer les services

Donner aux Canadiens un accès facile aux renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions responsables

Faire en sorte qu'Environnement Canada s'inspire davantage du modèle des entreprises pour fournir ses services, c'est-à-dire qu'il cherche à en réduire les coûts, qu'il adopte des systèmes comptables entièrement analytiques pour les services spécialisés et qu'il augmente le niveau de ses recettes non fiscales

Avertir les Canadiens d'avance des risques attribuables à de graves intempéries et à l'environnement et qu'ils sachent comment réagir.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constitueront d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Élaboration, au début de 1995, de normes nationales de service, s'il y a lieu
- Établissement dans toutes les régions, au plus tard en 1995-1996, de postes supplémentaires pour le guichet unique
- Augmentation, de 2 à 10 millions de dollars, d'ici 1998-1999, des recettes nettes provenant de la prestation de services commerciaux
- Modernisation et amélioration des services :
 - étude sur le terrain et modélisation, en 1994-1995, ce qui comprend l'expérience dans la Mer de Beaufort et celle des tempêtes arctiques
 - établissement, au plus tard en 1995-1996, d'un système d'avertissement par câble-télévision
 - automatisation, au plus tard en 1996-1997, des prévisions météorologiques normales
 - installation, au plus tard en 1998-1999, de trois appareils supplémentaires de détection au moyen des radars Doppler
 - Introduction à l'administration centrale au plus tard en 1994-1995, et dans chaque région au plus tard en 1995-1996, de partenariats concernant les services de soutien à partager sur place, ce qui devrait contribuer à rationaliser les services.

Conférer au Ministère plus de souplesse dans ses opérations et une plus grande faculté d'adaptation

Mesures propres à donner plus de latitude pour les opérations et une meilleure faculté d'adaptation :

- Méthode améliorée de rendre des comptes en établissant un rapport entre les ressources et les résultats
- Systèmes de repérage pour mesurer les résultats et système d'établissement des rapports

Comme le gouvernement continuera à réduire ses dépenses, les pressions se feront de plus en plus fortes sur le Ministère pour réduire les siennes et réaffecter ses ressources internes aux nouvelles priorités comme aux priorités actuelles. Le Ministère est en train de prendre des mesures pour avoir plus de souplesse et pour mieux pouvoir s'adapter. Il établira des objectifs et des modalités pour évaluer dans quelle mesure il réussira à se rapprocher des objectifs.

Comme nous l'avons signalé plus tôt dans le document, Environnement Canada doit relever plusieurs défis épineux en matière d'administration :

- Les questions environnementales sont de plus en plus reliées étroitement entre elles et, comme on le sait, il est nécessaire d'envisager dans une optique globale, pour chaque écosystème en particulier, les considérations de nature sociale, économique et environnementale;
- Les citoyens sont maintenant mieux informés et ils comptent sur leur gouvernement pour aborder les questions dans les moindres détails et pour faire participer directement les collectivités à la recherche des solutions;
- Il faut envisager dans une perspective plus commerciale, dans l'ensemble du gouvernement, la gestion des dépenses; il faut chercher à améliorer les relations fédérales-provinciales et renouveler la fonction publique.

Ces questions et les autres de même nature exigent toutes du Ministère qu'il poursuive des objectifs mieux définis et qu'il adopte des méthodes administratives qui soient souples et faciles à adapter. Cela faciliterait la constitution rapide et temporaire, autour de diverses questions particulières, d'équipes interdisciplinaires. Par exemple, les grands projets écosystémiques qui se rattachent aux grands écosystèmes peuvent mobiliser les collectivités locales pour les faire participer sur une grande échelle à la recherche de solutions, tout en pouvant s'adapter aux besoins changeants des diverses localités.

De façon plus générale, le Ministère améliore sa capacité d'établir les priorités, de discerner les possibilités de procéder par synergie, de mettre au point d'autres moyens de fonctionner et d'exploiter à fond l'aptitude de son personnel à s'adapter à de nouvelles méthodes de travail.

L'OBJECTIF À LONG TERME

Ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir.

Pouvoir définir les responsabilités de base dans un milieu dynamique et s'adapter de façon efficace et efficiente aux nouvelles priorités.

LA MESURE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi.

- Réduction du coût des résultats
- Mesures visant à aborder, en temps opportun, les priorités environnementales des Canadiens
- Les grands projets écosystémiques régionaux correspondent aux besoins de la collectivité et s'appuie sur une action locale.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS

Ce que le Ministère veut avoir accompli au bout de cinq ans.

Mieux définir les rôles et les responsabilités de base et mieux les respecter selon un ordre de priorité

Rajuster continuellement les priorités selon un procédé transparent

Reinvestir continuellement les ressources, de façon efficace et efficiente, pour résoudre les questions prioritaires

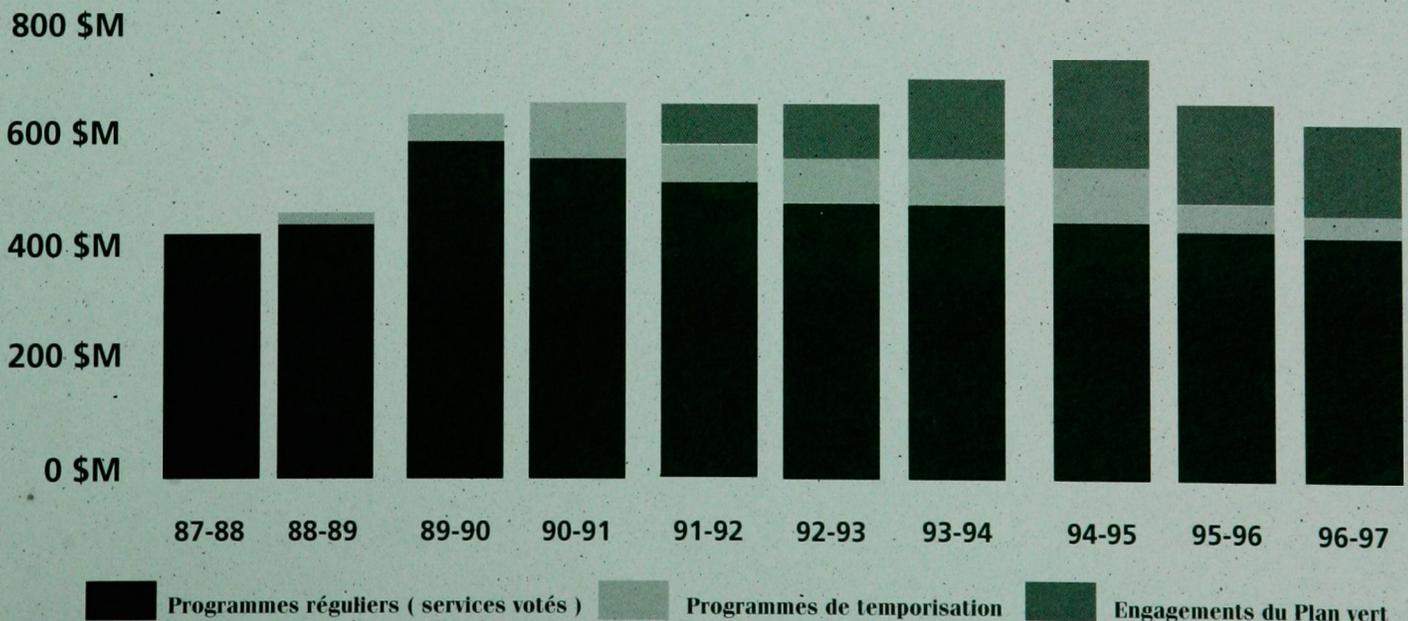
Environnement Canada doit trouver un bon dosage de compétences pour attaquer les nouvelles questions qui font surface.

LES INDICATEURS DE RENDEMENT

Ce sont des exemples de réalisations qui constitueront d'importants jalons et qui feront l'objet d'une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus.

- Mise au point, en 1994-1995, d'une stratégie de réinvestissement
- Mise en oeuvre, au plus tard en 1996-1997, d'un système révisé d'imputabilité, soit une direction plus centralisée et des initiatives plus décentralisées, avec établissement d'un rapport étroit entre les ressources affectées et les résultats obtenus
- Réduction de 20 p. 100, d'ici 1997-1998, du coût des activités de surveillance environnementale (glaces, temps, eau, climat et qualité de l'air) et réinvestissement de la moitié de l'épargne dans la surveillance pour mieux appuyer les nouvelles priorités et pour moderniser l'infrastructure de la surveillance de façon à réaliser d'autres économies
- Établissement d'un plan, au plus tard en 1995-1996, pour la technologie de l'information
- Les principes écologiques de la gestion de l'environnement d'Environnement Canada seront inscrits, en 1994-1995, dans les documents de planification et d'imputabilité comme, par exemple, le fait d'utiliser plus souvent le courrier électronique.

Budget d'Environnement Canada Perspective décennale



Les prochaines étapes

Nous apporterons de nouveaux éléments et de nouvelles améliorations au début du nouveau cycle aboutissant aux plans d'affaires de l'an prochain. Il s'agira de relier les ressources aux résultats et de surveiller et mesurer ces résultats en fonction des décisions à prendre et des comptes à rendre. Nous établirons des rapports plus étroits avec les plans des autres ministères, comme pour les ressources humaines, les services informatiques et les plans de communication. Nous y apporterons aussi d'autres raffinements selon les leçons que nous aurons apprises au cours du départ rapide de l'opération.

Relier les résultats aux ressources

Au cours du cycle de cette planification d'affaires, un certain nombre de rajustements ont été apportés à l'affectation des ressources pour tenir compte des priorités nationales et régionales actuelles et pour nous conformer à l'évolution du cadre fiscal du gouvernement. Les plans d'affaires individuels et le plan d'affaires du Ministère tiennent compte de ces rajustements en ce sens que les résultats définis dans le présent document peuvent être réalisés, prévoyons-nous, à même les crédits budgétaires actuels.

Il faudra modifier de nouveau les affectations du Ministère pour donner suite au budget du 22 février 1994 et aux examens qui se poursuivent à l'étendue du gouvernement. Il va de soi que ces rajustements vont poser de grands défis administratifs au

Ministère, d'autant plus qu'il lui faudra réinvestir pour faire face aux nouvelles pressions. Le Ministère a donc entamé un examen, sous la direction des cadres supérieurs, pour resserrer sa stratégie de gestion des ressources en prévision du prochain cycle de la planification des affaires.

Cet examen a deux principales composantes : la définition des réaménagements qu'il serait souhaitable de faire dans les services organiques et fonctionnels de l'entreprise et l'identification des possibilités d'amélioration, sur le plan de l'efficacité et de l'efficacités, en améliorant continuellement certains domaines, comme la technologie, la rationalisation, l'intégration et le recouvrement des coûts.

Nous prévoyons que, sur cette base plus solide, au début du prochain cycle de la planification des affaires, nous pourrons réussir davantage à établir des liens plus étroits entre les résultats et les ressources pour les plans d'affaires de 1995 à l'an 2000.

La mesure des résultats en fonction des décisions à prendre et des comptes à rendre

Les sous-ministres adjoints chefs de file auront pour responsabilité de concevoir de bonnes mesures pour calculer les résultats de façon à pouvoir démontrer le rendement de l'organisation en fonction de chaque orientation ministérielle. L'information relative à la mesure des résultats contribuera, à ce niveau, à alimenter la prise de décisions stratégiques et l'établissement des orientations au Ministère.

Les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux des régions auront pour responsabilité d'établir de bonnes façons de mesurer les résultats pour pouvoir démontrer dans quelle mesure ils auront réussi à progresser par rapport au plan d'affaires de leurs services et de leurs régions. L'information sur la mesure des résultats servira, à ce niveau, à tenir les gestionnaires responsables des résultats.

L'information relative à la mesure des résultats, recueillie par le Ministère, contribuera, de façon générale, à améliorer notre action administrative et à alimenter les rapports de rendement à présenter au Parlement et au public, par toute une gamme de produits de communication.

LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES – ENVIRONNEMENT CANADA PLAN D’AFFAIRES 1994 À 1999

POUR RÉALISER DES PROGRES MESURABLES AU SUJET DES PRINCIPALES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES				Rajuster la législation, la réglementation et les politiques du Canada en fonction du développement durable	Dresser des plans d’actions communs avec nos principaux partenaires	Adapter la recherche scientifique du Ministère au développement durable	Améliorations ponctuelles d’innovations pour nos services aux clients	Conférer au Ministère plus de souplesse dans ses opérations et une plus grande faculté d’adaptation
L’appauvrissement de la couche d’ozone stratosphérique	Les substances toxiques	Les changements climatiques	La biodiversité					

L’OBJECTIF À LONG TERME (ce que le Ministère cherche, en définitive, à accomplir)

Protéger, en collaboration avec nos partenaires internationaux, la couche d’ozone stratosphérique et ramener au niveau d’avant 1980 les niveaux de chlorure et de bromure dans l’atmosphère.	Veiller, en collaboration avec nos partenaires, à maintenir ou à améliorer la qualité de l’environnement en éliminant complètement, ou presque, les substances toxiques rémanentes qui donnent lieu à une bioaccumulation dans l’environnement – pas de rejets de ces substances et rétablissement des écosystèmes à leur état d’autrefois.	Stabiliser en collaboration avec nos partenaires internationaux, les gaz à effet de serre dans l’atmosphère à des niveaux où l’être humain ne pourra plus dangereusement perturber les changements climatiques.	Conservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources biologiques au Canada et partout dans le monde.	Veiller à ce que les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les plans et les décisions du gouvernement fédéral tiennent compte des considérations environnementales et économiques.	Établissement de partenariats stratégiques de nature à favoriser l’intégration de l’environnement et de l’économie, à préciser le partage des responsabilités et des comptes à rendre et à réduire au maximum les chevauchements et les doubléments.	Appuyer les décisions des Canadiens sur un bon fondement scientifique pour mieux réaliser un développement durable et veiller à la santé des écosystèmes.	Faire de l’Environnement Canada une organisation de services davantage centrée sur les clients et pilotée par les forces du marché.	Pouvoir définir les responsabilités de base dans un milieu dynamique et s’adapter de façon efficace et efficiente aux nouvelles priorités.
--	---	---	---	--	--	---	---	--

LA MESURE DU SUCCÈS DE L’OPÉRATION (comment démontrer au public dans quelle mesure nous aurons réussi)

Rétablissement de la couche d’ozone stratosphérique, car les niveaux de chlorure et de bromure auront été ramenés à ce qu’ils étaient avant 1980, par l’élimination graduelle mais rapide des substances appauvrissant la couche d’ozone	Réduction des contaminants toxiques dans le tissu humain Réduction des troubles physiologiques attribuables au smog	Stabilisation, puis réduction à la longue, des concentrations de gaz à effet de serre dans l’atmosphère Réduction au maximum, par des stratégies d’adaptation, de limitation et d’atténuation, des répercussions socio-économiques nuisibles que peuvent avoir les changements climatiques	Maintien ou amélioration de la biodiversité, comme en font foi les tendances représentées par les principaux indicateurs Protection des habitats prioritaires dans les principaux écosystèmes.	Mieux fonder la stratégie fédérale relative au développement durable et y intégrer une politique cadre, ainsi que des plans d’action et des objectifs, pour que toutes les décisions que prennent les gouvernements, le secteur privé et les Canadiens à titre individuel, tiennent compte du développement durable	Présentation aux premiers ministres, en 1996, d’un nouveau cadre et d’un mode de gestion pour l’environnement, ce qui nous permettra d’améliorer la protection de l’environnement et de définir plus clairement les rôles, les responsabilités et les comptes à rendre en matière de développement durable. Cela contribuera aussi à rendre plus prévisibles et plus certains les processus de décision du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et à réduire les querelles de compétence entre ces deux ordres gouvernementaux	Les Canadiens devront posséder de meilleures connaissances scientifiques pour prendre des décisions éclairées de façon à tenir compte de l’environnement dans leurs choix sociaux et économiques; par ailleurs, ces connaissances devront envelopper les données relatives au développement durable	Les Canadiens devront juger opportuns, accessibles et pertinents les services atmosphériques et les autres services environnementaux	Réduction du coût des résultats
Réduction des rayons Uvb	Réduction des contaminants toxiques dans l’environnement • le SO2 dans l’air • les substances toxiques dans les principaux écosystèmes, comme le bassin des Grands Lacs ou le fleuve Saint-Laurent	Les Canadiens connaissent mieux et comprennent mieux maintenant les changements climatiques et leurs répercussions sur leurs affaires et sur leur quotidien.		Intégrer la notion de développement durable dans les textes importants et pertinents des lois, des règlements, des politiques et des programmes d’Environnement Canada et des autres ministères fédéraux	Le développement durable est l’un des éléments clés de l’examen de la TPS, de la politique étrangère, des sciences et de la technologie	Les Canadiens devront être avertis très tôt des problèmes environnementaux imminents	Les Canadiens devront se servir des renseignements de nature atmosphérique ou simplement à caractère environnemental pour prendre des décisions responsables quand il s’agira de leur santé, de leur sécurité et de l’environnement	Mesures visant à aborder, en temps opportun, les priorités environnementales des Canadiens
Réduction des cas de cancer de la peau et d’autres affections pathologiques attribuées aux rayons Uvb.	Rétablissement, stabilité et viabilité de certaines populations fauniques en particulier Nous avons repéré les sources et calculé les niveaux de certains composés toxiques particuliers dans diverses régions, comme celle des Grands Lacs et celle de l’Arctique, et nous en avons étudié les conséquences sur les humains et les écosystèmes.			Réaliser les buts des politiques et des programmes environnementaux de façon à contribuer à la prospérité économique et préciser l’intégration des considérations d’ordre environnemental dans les décisions de nature économique	Le développement durable fait partie intégrante des conventions commerciales et des institutions multilatérales et bilatérales	Nous devons avoir rendu le pays plus prospère pour avoir appuyé les industries de l’environnement et avoir mis au point les produits de recherche-développement que nous aurons transférés au secteur privé.	Le coût des services devra être réparti équitablement entre tous ceux qui bénéficieront des services d’Environnement Canada	Les grands projets écosystémiques régionaux correspondent aux besoins de la collectivité et s’appuie sur une action locale.

LES RÉSULTATS DANS CINQ ANS (ce que le Ministère veut avoir accompli dans cinq ans)

Éliminer la consommation, la production et l’importation de nouvelles substances appauvrissant la couche d’ozone : • élimination des CFC d’ici 1996 • réduction, d’ici 1996, des HCFC aux niveaux qu’ils étaient avant 1989 et élimination complète de ces substances avant l’année 2020 • élimination du tétrachlorure de carbone d’ici 1995 • élimination du méthychloroforme d’ici 1996 • réduction, d’ici 1998, du bromure de méthyle à 25 p. 100 du niveau de 1991	Établissement par la Commission mixte internationale (CMI) d’une liste comportant neuf substances organiques à interdire ou à éliminer graduellement au Canada Établissement par la CMI d’une liste portant sur les métaux (le plomb et le mercure) dont il faut ramener les rejets à leur niveau antérieur	Fructueuse mise en oeuvre des plans visant à stabiliser aux niveaux de 1990, et d’ici l’an 2000, les émissions de gaz à effet de serre provenant du Canada et des plans actuels qui visent à réduire, d’ici l’an 2005, les émissions de CO2 de 20 p.100 par rapport à leurs niveaux de 1988	Mise en place d’une stratégie canadienne sur la biodiversité et de plans d’action, assortis d’objectifs de rendement, pour la mise en oeuvre de la stratégie	Donner suite aux conclusions du groupe de travail sur les obstacles au développement durable et sur les instruments économiques et ainsi, sur la foi de ces conclusions, mettre en pratique une version révisée des programmes gouvernementaux et des instruments économiques comme appoint à la méthode classique de la réglementation pour assurer la protection de l’environnement	Les relations avec les provinces et les territoires devront s’appuyer sur le développement durable et les responsabilités devront être clairement définies	Veiller à ce que les recherches scientifiques contribuent à faire progresser de façon concrète les grands dossiers écologiques	Veiller à ce qu’Environnement Canada respecte les normes de service et mette les clients à contribution pour établir et évaluer les services	Mieux définir les rôles et les responsabilités de base et mieux les respecter selon un ordre de priorité
Réduire au minimum les rejets accidentels des substances appauvrissant la couche d’ozone	Réduction de 90 p. 100 des rejets des autres substances énumérées dans le programme ARET.	Détermination des tendances à long terme des principaux gaz à effet de serre et meilleure connaissance de la variabilité d’année en année de leurs niveaux moyens dans l’atmosphère	Initiative, de la part des citoyens, pour la conservation de la biodiversité de base	Proclamer la <i>Loi canadienne sur l’évaluation environnementale</i> qui portera sur la création d’une commission des évaluations environnementales; apporter, par la suite, les modifications qui s’imposent pour faire en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de la dimension écologique pour évaluer ses politiques, ses programmes et ses projets	Les politiques et les programmes des autres ministères fédéraux devront tenir compte de la dimension écologique. Les relations gouvernementales relatives au renouvellement économique, à la création d’emplois et à l’efficacité gouvernementale devront englober les perspectives et les priorités d’Environnement Canada	Établir des programmes partenaires en matière de développement durable	Donner aux Canadiens un accès facile aux renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions responsables	Rajuster continuellement les priorités selon un procédé transparent
Réduire au minimum la consommation de ces substances en circulation	Réduction de 90 p. 100 des rejets de huit substances jugées toxiques selon la liste des substances d’intérêt prioritaire – Il y aura d’autres réductions si le groupe multilatéral des options stratégiques en décide ainsi	Acquisition de connaissances plus précises sur l’évolution dans le temps du réchauffement de la planète, sur son ampleur, sur sa répartition régionale et sur ses conséquences.	Réduction de la perte des habitats fauniques et de la diversité des écosystèmes, au pays et dans le monde	Établir le poste de Vérificateur général de l’environnement ou de Commissaire à l’environnement dont les fonctions contribueront à intégrer les considérations d’ordre environnemental dans les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.	Le développement durable devra être l’un des éléments clés de la politique étrangère et des programmes d’aide au développement. Les relations internationales devront contribuer au règlement des problèmes écologiques de portée planétaire, transfrontalière et intérieure	Orienter davantage les recherches scientifiques dans l’optique des écosystèmes	Faire en sorte qu’Environnement Canada s’inspire davantage du modèle des entreprises pour fournir ses services, c’est-à-dire qu’il cherche à en réduire les coûts, qu’il adopte des systèmes comptables entièrement analytiques pour les services spécialisés et qu’il augmente le niveau de ses recettes non fiscales	Réinvestir continuellement les ressources, de façon efficace et efficiente, pour résoudre les questions prioritaires
On détermine le niveau des rayons Uvb par des systèmes de mesure et de modélisation et on les communique aux décideurs et au public	Réduction de 50 p. 100 des rejets des autres substances jugées toxiques selon la première liste des substances d’intérêt prioritaire – Il y aura d’autres réductions si le groupe multilatéral des options stratégiques en décide ainsi	Mesure et évaluation des agressions atmosphériques qui nuisent aux écosystèmes du Canada ainsi qu’à nos entreprises agricoles et forestières.	Percée importante sur les marchés mondiaux, et utile pour l’application de la Convention, grâce à la technologie, au savoir-faire, aux biens et aux services du Canada	Les institutions et mécanismes de développement durable devront améliorer le débat et rendre les Canadiens davantage sensibilisés aux perspectives et aux défis qu’offre le développement durable	Le quart de tous les nouveaux crédits affectés par le gouvernement à la recherche-développement font été aux technologies de l’environnement et les crédits actuels ont été portés à 250 millions de dollars.	Donner davantage l’occasion aux scientifiques du Ministère de contribuer directement à l’élaboration du programme de développement durable	Avertir les Canadiens d’avance des risques attribuables à de graves intempéries et à l’environnement et qu’ils sachent comment réagir.	Environnement (Canada doit trouver un bon dosage de compétences pour attaquer les nouvelles questions qui font surface.
Nous connaissons mieux maintenant l’effet des rayons Uvb sur les milieux naturels et les établissements humains.	Destruction, en toute sécurité, d’ici 1996, de tous les BPC du gouvernement fédéral qui sont en circulation et en entreposage		Adoption de méthodes propres à l’utilisation durable des ressources biologiques dans tous les secteurs de l’économie dont l’agriculture, les pêches et les forêts	Le Ministère de l’Environnement doit inciter les autres ministères à se mettre au vert de façon à faire le pont entre l’environnement et l’économie.				
	Amélioration de nos moyens scientifiques pour mesurer les substances chimiques toxiques en suspension dans l’atmosphère							
	Accroissement de nos connaissances scientifiques sur le transport, les réactions chimiques et le dépôt des substances toxiques dans les écosystèmes.							

LES INDICATEURS DE RENDEMENT (ce sont des exemples de réalisations qui constituent d’importants jalons et qui feront l’objet d’une surveillance pour que nous puissions nous rapprocher régulièrement des résultats prévus)

Lancement d’une campagne pour apprendre aux Canadiens à éliminer, en toute sécurité, les substances appauvrissant la couche d’ozone et pour mieux les sensibiliser aux conséquences des rayons Uvb	Élaboration, d’ici l’automne 1994, de concert avec les intervenants, d’une nouvelle stratégie de prévention de la pollution	Adoption d’une stratégie sur la biodiversité au début de 1995	Présenter à l’automne 1994 un nouveau cadre d’action pour réaliser un développement durable au Canada, puis, sous réserve de l’approbation voulue, élaborer, d’ici 1995-1996, une stratégie nationale de développement durable à laquelle participeraient les intervenants	Établissement, en 1994-1995, de cinq principaux plans d’action pour une harmonisation fédérale-provinciale	Établissement, en 1994-1995, de centres de technologie environnementale à Toronto, à Sherbrooke et à Winnipeg	Élaboration, au début de 1995, de normes nationales de service, s’il y a lieu	Mise au point, en 1994-1995, d’une stratégie de réinvestissement
Étude de faisabilité sur la possibilité de devancer l’échéance fixée pour l’élimination graduelle des HCFC, soit en 1994-1995	Si elle est acceptée par le comité parlementaire chargé de l’examen de la <i>Loi canadienne sur la protection de l’environnement</i> , incorporation, d’ici décembre 1995, de la stratégie nationale de prévention de la pollution dans le nouveau texte de ladite loi	Les plans d’actions nationaux et régionaux seront terminés d’ici 1995-1996	Établir en 1995-1996 un groupe de travail sur les facteurs de dissuasion pour le développement durable et les instruments économiques, et donner suite à ses recommandations	Négociation, entre 1994 et 1996, de conventions cadres bilatérales avec chaque province	Tenue, en 1996-1997, du Forum national de la science sur le développement durable	Établissement dans toutes les régions, au plus tard en 1995-1996, de postes supplémentaires pour le produit unique	Mise en oeuvre, au plus tard en 1996-1997, d’un système révisé d’imputabilité, soit une direction plus centralisée et des initiatives plus décentralisées, avec établissement d’un rapport direct entre les ressources affectées et les résultats obtenus
Étude de faisabilité sur la possibilité de faire coïncider avec celle des États-Unis la date prévue pour l’élimination graduelle du bromure de méthyle, soit en 1994-1995	Approbation, d’ici l’automne 1994, d’une politique sur les substances synthétiques et toxiques rémanentes qui entraînent une bioaccumulation	En collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, nous protégerons 35000 hectares d’habitats prioritaires en 1994-1995 grâce à la désignation de cinq nouvelles aires protégées	Un projet de loi sera déposé d’ici 1994 pour assurer une meilleure protection aux réserves nationales de la faune	Négociation, d’ici 1995-1996, du cadre de gestion de l’environnement	Établissement, en 1998-1999, de programmes sectoriels de partenariats scientifiques en vue du développement durable dans le secteur des forêts, dans celui de l’agriculture, dans celui des pêches et dans celui de l’énergie.	Augmentation, de 2 à 10 millions de dollars, d’ici 1998-1999, des recettes nettes provenant de la prestation de services commerciaux	Réduction de 20 p. 100, d’ici 1997-1998, du coût des activités de surveillance environnementale (glaces, temps, eau, climat et qualité de l’air) et réinvestissement de la moitié de l’épargne dans la surveillance pour mieux appuyer les nouvelles priorités et pour moderniser l’infrastructure de la surveillance de façon à réaliser d’autres économies
Rapport national sur les tendances des radiations Uvb d’ici 1995	Approbation, d’ici décembre 1994, d’une politique sur les substances produites dans la nature	Une vingtaine de nouveaux refuges ou de nouvelles réserves de faune seront désignés au Canada d’ici 1998	Parachèvement, d’ici 1998, du réseau canadien des terres humides représentatives d’importance internationale.	Élaboration, d’ici juin 1994, de la composante environnementale de l’initiative relative aux entraves internes au commerce	Établissement, en 1998-1999, de programmes sectoriels de partenariats scientifiques en vue du développement durable dans le secteur des forêts, dans celui de l’agriculture, dans celui des pêches et dans celui de l’énergie.	Modernisation et amélioration des services : • étude sur le terrain et modélisation, en 1994-1995, ce qui comprend l’expérience dans la Mer de Beaufort et celle des tempêtes arctiques • établissement, au plus tard en 1995-1996, d’un système d’avertissement par câble-télévision • automatisation, au plus tard en 1996-1997, des prévisions météorologiques normales • installation, au plus tard en 1998-1999, de trois appareils supplémentaires de détection au moyen des radars Doppler	Établissement d’un plan, au plus tard en 1995-1996, pour la technologie de l’information
Présentation d’un rapport avant 1997 sur les répercussions des rayons Uvb sur le biote.	Observation sans faille, d’ici 1996, de tous les règlements concernant les substances toxiques, comme dans le cas de la réglementation des pâtes et papiers	Un projet de loi sera déposé d’ici 1994 pour assurer une meilleure protection aux réserves nationales de la faune	Donner suite en 1994-1995 au rapport du comité parlementaire sur les fonctions qu’on pourrait assigner au commissaire à l’environnement	Contribution à l’intégration de l’environnement et du commerce à l’OCDE, au GATT, au PNUE, à l’UNCTAD et à la Commission du développement durable	Document d’étude, en 1994, sur le développement durable et la politique étrangère	Introduction à l’administration centrale au plus tard en 1995-1996, de partenariats concernant les services de soutien à partager sur place, ce qui devrait contribuer à rationaliser les services.	Les principes écologiques de la gérance de l’environnement d’Environnement Canada seront inscrits, en 1994-1995, dans les documents de planification et d’imputabilité comme, par exemple, le fait d’utiliser plus souvent le courrier électronique.
	Publication, au plus tard le 31 décembre 1998, de rapports sur la santé et l’environnement dans les trois principaux écosystèmes (les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, la vallée du fleuve Fraser)	Parachèvement, d’ici 1998, du réseau canadien des terres humides représentatives d’importance internationale.	Amorcer en 1994-1995 un projet-pilote d’échange de droits d’émission	Raffermelement des partenariats conclus avec le Secrétaire du Conseil du Trésor en ce qui a trait à la responsabilisation en matière d’environnement et renouvellement, en 1994-1995, du plan de travail triennal	Préconiser, de concert avec le MAINC et les peuples autochtones, la cogestion environnementale entre les Autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux		
	Accélération de la dépollution des terrains fédéraux et orphelins contaminés, dans les limites des ressources disponibles			Recueillir et communiquer régulièrement les initiatives heureuses des divers ministères au chapitre de la gérance de l’environnement.			
	Mise en oeuvre, d’ici 1995, du programme multilatéral de sélection des options dont on se servira pour contrôler 21 substances prioritaires jugées toxiques aux termes de la <i>Loi canadienne sur la protection de l’environnement</i>						
	Conclusion d’une entente canado-américaine et d’ententes multilatérales pour surveiller et freiner le transport à distance des composés toxiques dans le réseau des Grands Lacs et dans l’Arctique canadien						
	Réduction du recours à des carburants lourds au soufre de façon à respecter les normes relatives aux NOx qui seront plus strictes pour les véhicules version 1998.						